

**SCP M.Y CHASTANIER – A. ALLENO
G.RABANY-LAYEC**

**Commissaires de Justice associés
L.POMMIER**

**Commissaire de Justice salarié
39, Avenue du Président Wilson
93100 Montreuil-Sous-Bois**

**Tel 01.42.87.01.16
Fax 01.42.87.13.11**

**PREMIERE
EXPEDITION**

Mail : etude@huissier-93.fr

**PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION DE
BIENS A SAISIR AVEC RELEVÉ DE
SURFACES**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
ET LE HUIT JUILLET**

De 12H50 à 13H50

**Et 01h00 pour convocation, recherche locataire, mise en forme
et rédaction.**

A LA REQUETE DE :

S.A BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE « BNP PARIBAS PF », Société Anonyme au capital social de 546 601 552 euros, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 542 097 902, dont le siège social est sis 1 Boulevard Haussmann 75009 PARIS, agissant poursuites et diligences de son Président domicilié es qualité audit siège, venant aux droits de l'UCB par suite d'une fusion absorption approuvée le 30.06.2008, entre CETELEM, dénommée aujourd'hui BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE et L'UCB, fusion ayant entraîné dissolution de plein droit de l'UCB , l'UCB venant elle-même aux droits de la société ABBEY NATIONAL France par suite d'une fusion absorption du 19.07.2005 approuvée par AG du 31.08.2005 ayant entraîné la dissolution de plein droit sans liquidation de la SOCIETE ABBEY NATIONAL

Ayant pour Avocat la SELARL PUGET LEOPOLD COUTURIER 24 , rue Godot de Mauroy 75009 PARIS téléphone 01.47.66.59.89 et fax 01.47.63.35.00 et par le ministère de Maître Patrice LEOPOLD Avocat postulant devant le tribunal Judiciaire de BOBIGNY (SEINE SAINT DENIS

), 67 Boulevard Alsace Lorraine 93110 ROSNY SOUS BOIS Palais Bob 30
téléphone 01.48.95.22.63 et pour qui domicile est élu audit cabinet

Agissant en vertu :

- d'un acte notarié dûment en forme exécutoire reçu par Maître THIBIERGE notaire associé à Paris en date du 26.12.2012 contenant vente et prêt en principal de 82 342 euros n° 95 124 939 consenti par la ABBEY NATIONAL aux droits de qui se trouve aujourd'hui BNP PARIBAS PERSONA FINANCE à Monsieur et madame KOUKOUI Lambert et Mégnissé
- d'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié le 23 Mai 2024 par acte de Maître Alexandre ALLENO Commissaire de Justice 39 Avenue du Président Wilson 93100 MONTREUIL.
- D'une ordonnance sur requête rendue par le Juge de l'Exécution du tribunal Judiciaire de PARIS en date du 20.06.2024

Je, Alexandre ALLENO, Commissaire de Justice associé, membre de la SCP M.Y CHASTANIER – A. ALLENO – G. RABANY-LAYEC, Commissaires de justice associés et L.POMMIER Commissaire de Justice salarié, Audienciers près le Tribunal judiciaire de BOBIGNY et près du tribunal de proximité de Montreuil-Sous-Bois, domicilié, 39, avenue du Président Wilson, 93104 Montreuil-Sous-Bois, soussigné,

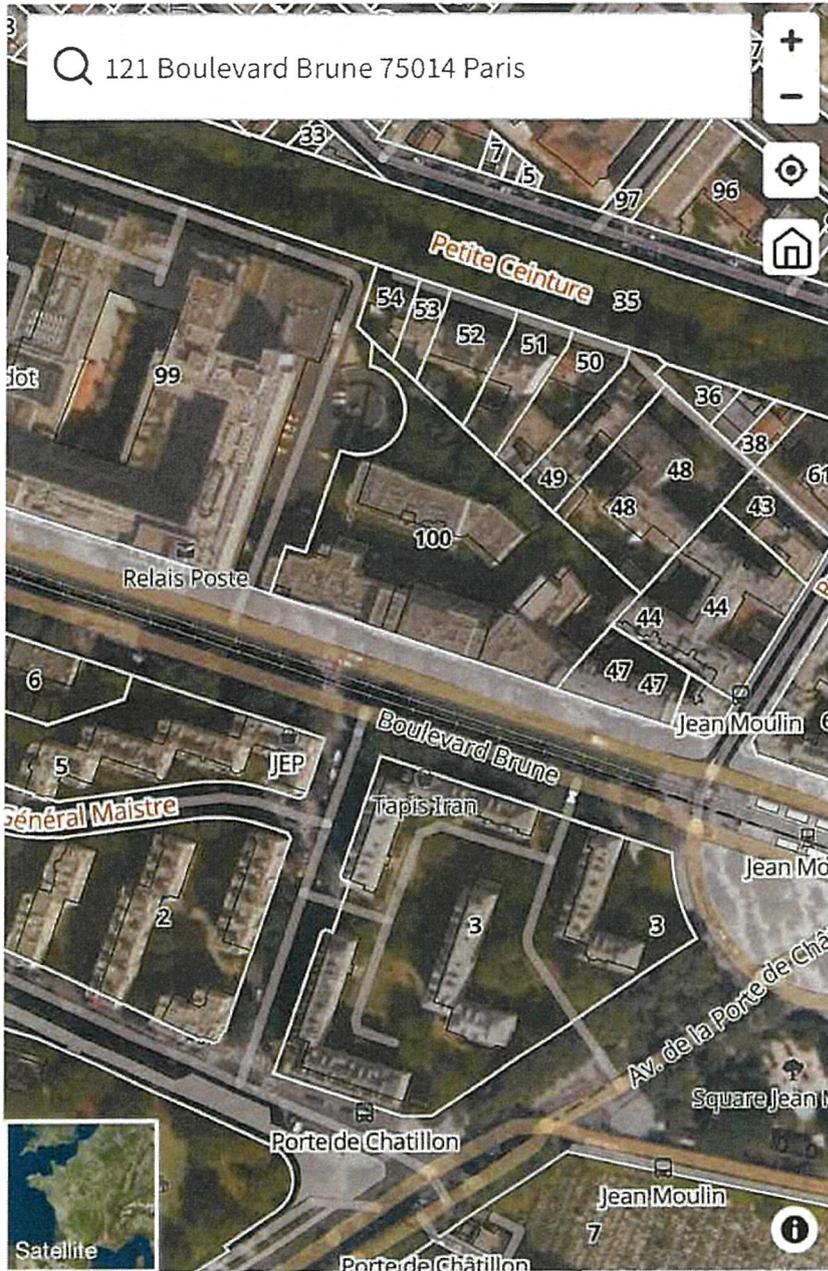
Certifie m'être transporté ce jour HUIT JUILLET DEUX MILLE VINGT QUATRE à 12 heures 50 sis 117 à 127 Boulevard Brune 75014 PARIS cadastré section CX n°100

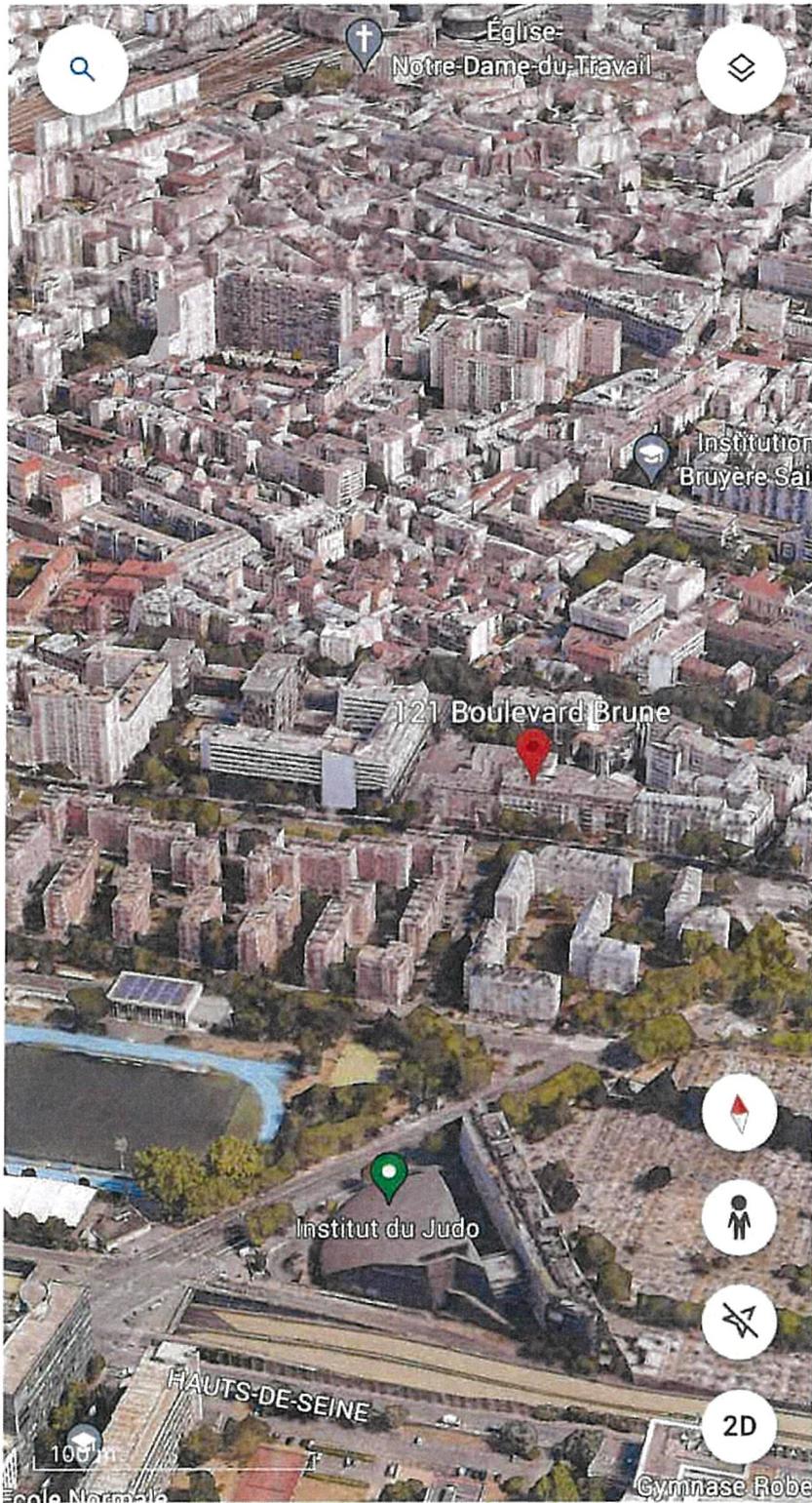
Accompagné d'un employé de la Société RESAM DIAGNOSTICS diagnostiqueur expert à Montreuil 95 Avenue du Président Wilson, d'un serrurier de la société ASV SECURITE et de deux témoins requis par la Loi Mr DA SILVA Jean et Mr BACKOUCHE Fabrice après avoir averti Monsieur KOUKOUI Lambert et Mme KOUKOUI Mégnissé ainsi que l'occupante des lieux Mme ATIF Lilia ce jour par courrier recommandé avec accusé de réception et courrier simple en date du 27.06.2024

DESCRIPTION NOTARIALE DES BIENS SAISIS

Le bien immobilier est situé 117 à 127 Boulevard Brune 75014 PARIS cadastré section CX n°100 et plus précisément 121 Boulevard Brune Résidence LE MARECHAL les STUDELITES au 2^{ème} étage du bâtiment porte 211

Lot 2084 : au 2ème étage du bâtiment porte 211 un studio comprenant une chambre un dégagement, une salle de bains, un placard
Et les 30/10 000èmes des parties communes générales.





REMARQUES GENERALES :

Il s'agit d'un logement situé dans un ensemble immobilier récent datant des années 2002 composé d'un bâtiment à usage de résidence pour étudiants et courts séjours dénommé LES STUDELITES composé de 130 logements.

La résidence est destinée à l'usage d'habitation collective.

Le bâtiment est élevé sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et de 8 étages avec toiture plate.

Le gros-œuvre est édifié de béton et les façades sont rythmées par des balcons ou petites terrasses sous enduit vieillissant et parement briques en état d'usage et la toiture est plate de type toiture terrasse. Le style architectural du bâtiment est moderne sans charme particulier. Il s'agit d'une barre. La résidence dispose d'un responsable de site avec bureau sur site, d'une salle de sport, d'une laverie et d'un parking notamment.

Les parties communes du bâtiment sont entretenues et en bon état d'usage.

Le bâtiment est accessible depuis la rue par une porte sas avec accès sécurisé par badge vigik donnant accès à un hall abritant les boîtes aux lettres et un interphone au pied d'une deuxième porte sécurisée avec badge vigik. Un hall donne accès aux escaliers et à deux ascenseurs.

L'ensemble immobilier est situé dans le quartier Plaisance. Il s'agit d'un quartier composé majoritairement d'habitation collective avec des bâtiments de type barre années 1970 longeant de chaque côté le Boulevard Brune, Boulevard passant. Les immeubles sont plutôt récents. Les commerces sont situés à proximité ainsi que les services publics et écoles qui sont accessibles à pied. La cité universitaire et de nombreuses facultés sont à proximité.

La desserte routière est aisée avec la proximité du Boulevard Périphérique parisien et des accès de la porte de Chatillon ou de la porte d'Orléans.

La desserte ferroviaire est aisée avec la proximité de la station de métro porte d'Orléans ligne 4 et Porte de Vanves ligne 13 ainsi que de la gare Montparnasse et à environ 200 mètres de la station de tramway Ligne T3 Jean moulin.



SYNDIC :

Le syndic est la société BNP PARIBAS IMMOBILIER située 7 Avenue de la Gare BP 35157 2600 ALIXAN

CONDITIONS D'OCCUPATION :

Le bien immobilier est occupé par Madame ATIF Lilia que j'ai rencontré avant mes opérations de description laquelle n'a pu me produire son titre de location mais la responsable de site m'avait confirmé en son temps qu'elle était bien sur sa liste d'occupante locataire.

Je frappe à la porte du logement n°211 au 2^{ème} étage donnant sur la façade avant de l'immeuble.

Personne ne répond à mes appels.

Je procède à l'ouverture force des lieux sans endommager la porte ni la serrure, par la technique de la radio la porte étant uniquement claquée.

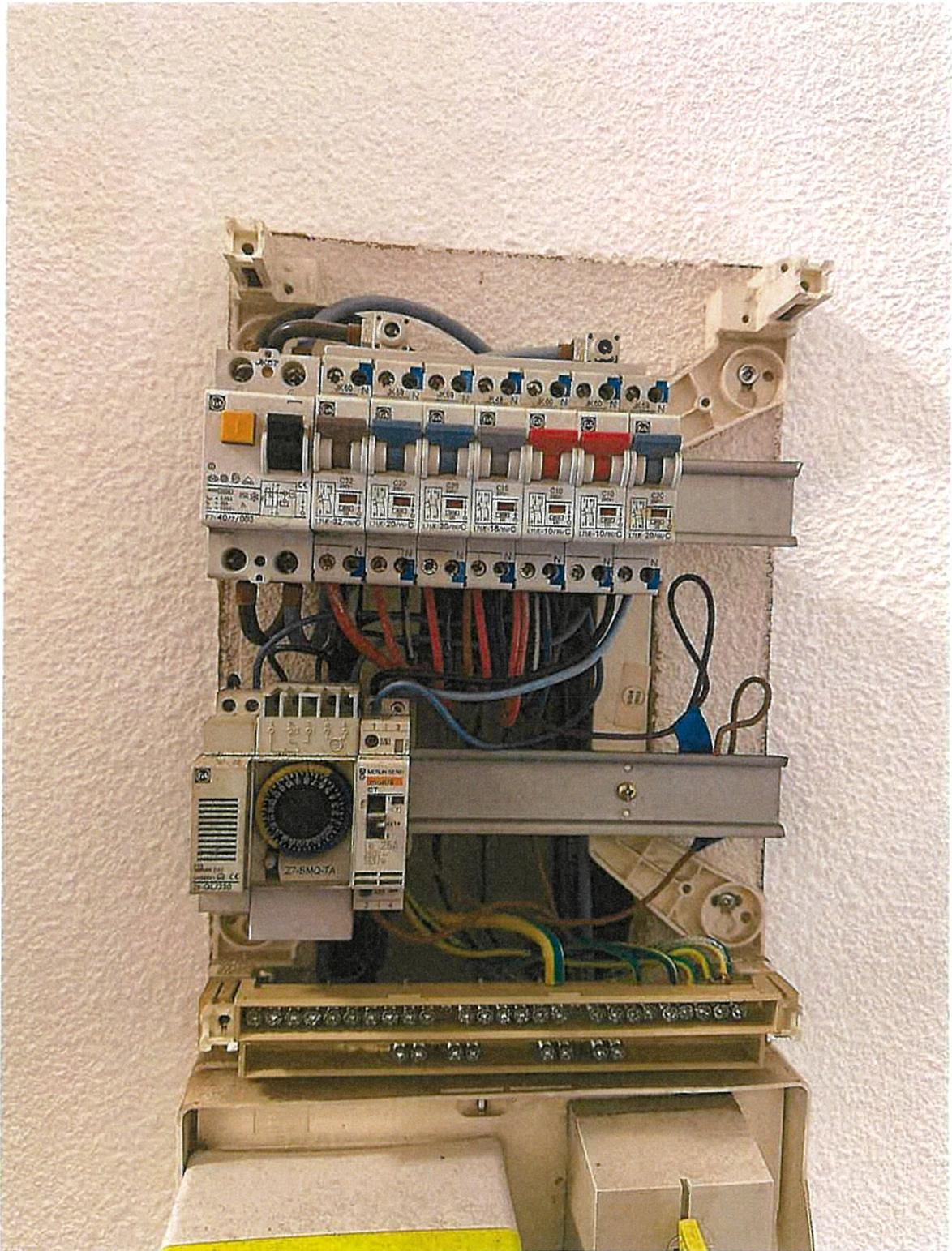
Les lieux sont garnis et occupés normalement.

L'entrée se réalise par une porte avec serrure renforcée en bon état d'usage.

L'entrée dessert immédiatement un couloir avec un coin kitchenette dans le couloir, une salle de bains directement à gauche de l'entrée et la pièce principale en partie face.

Le diagnostiqueur expert me déclare que le ballon d'eau chaude serait individuel et que celui-ci n'est pas visible et qu'il serait implanté dans le placard et camouflé.

Il me déclare que l'installation électrique est en état d'usage et d'époque de la construction.



Il me déclare que le studio mesurerait environ 21,32 m²

REMARQUE GENERALE :

Les lieux sont occupés normalement et sont garnis. Ils sont en bon état d'entretien et d'usage. L'appartement donne sur la façade avant du bâtiment et sur le Boulevard Brune.

PARTIES COMMUNES :

Rez-de-chaussée hall :

L'accès se réalise par une porte sécurisée vitrée avec badge vigik donnant sur un hall avec porte badge vigik et interphones. Le hall dispose d'une batterie de boîtes aux lettres. Les étages sont desservis par deux ascenseurs.

Sol : le sol est recouvert de carrelage en état d'usage.

Murs : les murs sont recouverts de peinture en état d'usage.

Plafond : le plafond est réalisé d'un faux plafond avec dalles acoustiques peintes en état d'usage.





Étage 2 :

Sol : le sol est recouvert de linoléum en état d'usage.

Murs : les murs sont recouverts de papier fibre de verre peint en état d'usage.

Plafond : le plafond est recouvert de peinture en état d'usage.



ENTREE ET COULOIR :

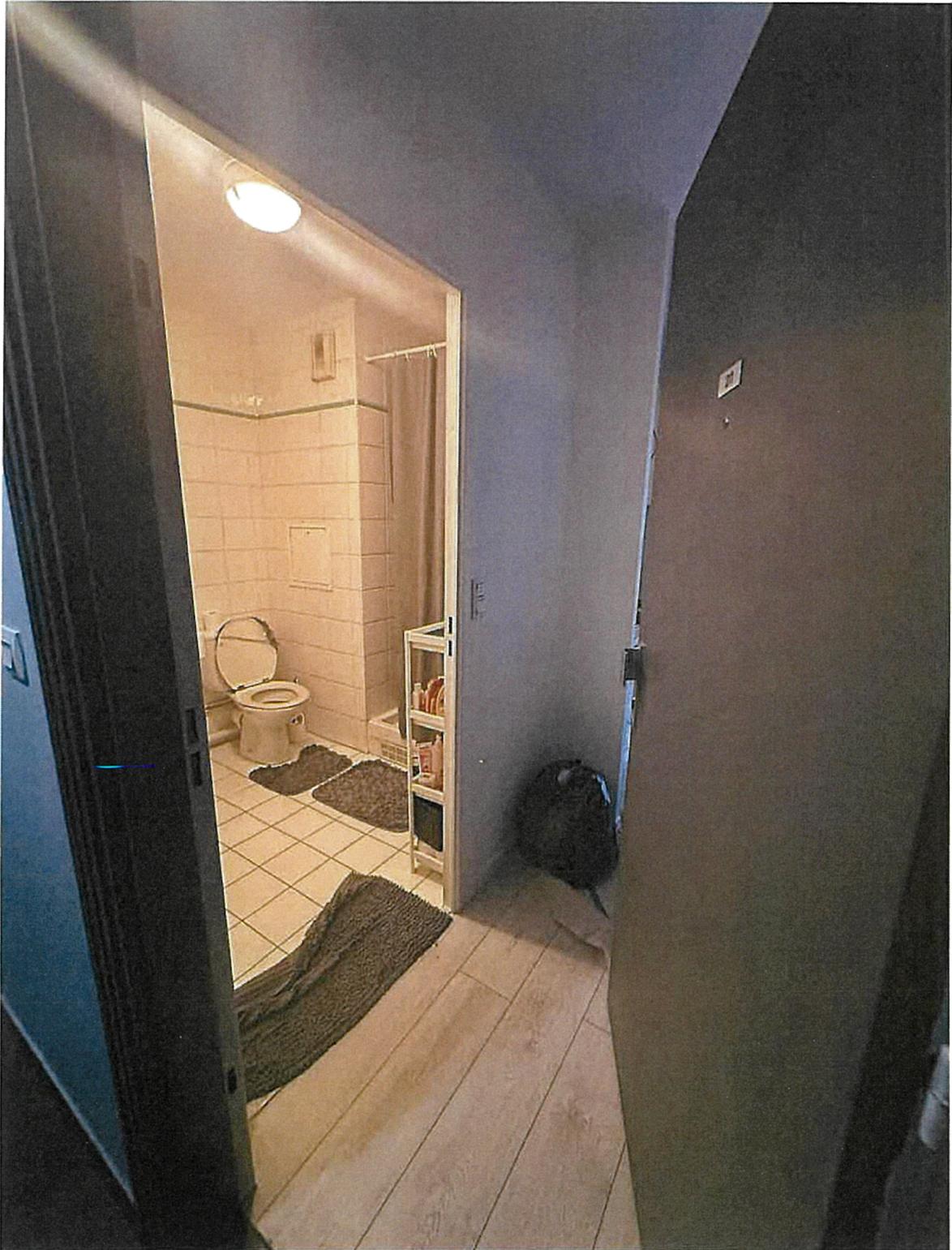
L'entrée se réalise par une porte serrure renforcée en état d'usage.

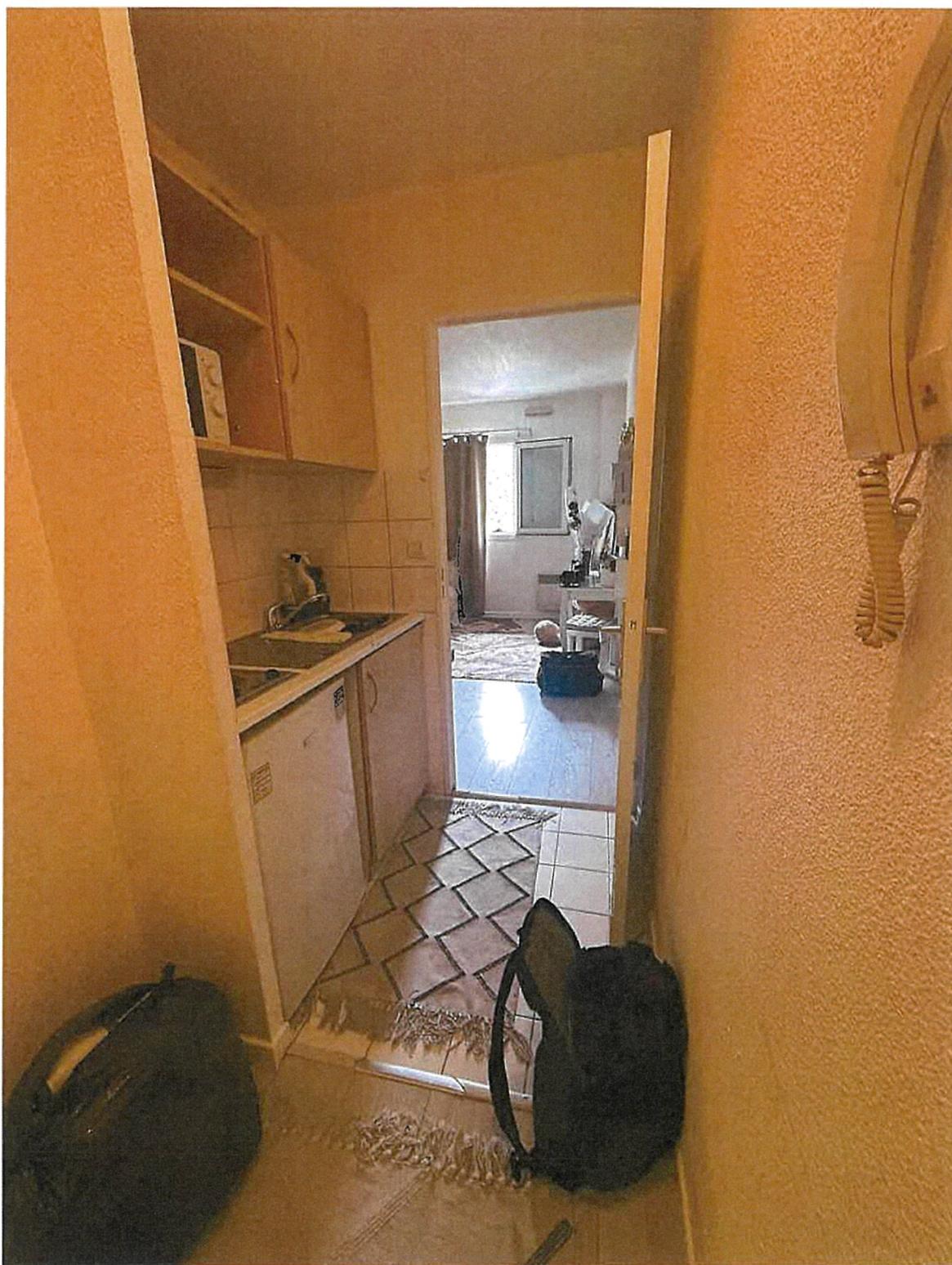
Sol : le sol est recouvert de parquet en état d'usage.

Murs : les murs sont recouverts de peinture type crépi en état d'usage.

Plafond : le plafond est recouvert de peinture type crépi en état d'usage.

Généralités et équipements : présence d'un interphone en état d'usage.





KITCHENETTE DANS COULOIR :

L'accès est direct depuis le couloir. La kitchenette occupe un pan de mur côté gauche.

La kitchenette est rudimentairement équipée d'un plan de travail avec évier un bac en inox et plaque de cuisson électrique deux feux en inox avec un réfrigérateur bas, un meuble bas en bois et un meuble haut en bois.

Sol : le sol est recouvert de carrelage en état d'usage.

Murs : les murs sont recouverts de peinture type crépi en état d'usage avec crédence en carrelage en état d'usage.

Plafond : le plafond est recouvert de peinture type crépi en état d'usage.



SALLE DE BAINS :

La pièce est aveugle.

L'accès se réalise par une porte isoplane en état d'usage.

Sol : le sol est recouvert de carrelage en état d'usage.

Murs : les murs sont recouverts de peinture type crépi en état d'usage et de carrelage mural en état d'usage aux droits de la douche et du lavabo sur toute a hauteur.

Plafond : le plafond est recouvert de peinture type crépi en bon état d'usage.

Généralités : présence d'une douche en état d'usage, d'un lavabo en état d'usage et d'un w.c cuvette à l'anglaise en état d'usage.



PIECE PRINCIPALE :

L'accès se réalise par une porte en bois isoplane en état d'usage.

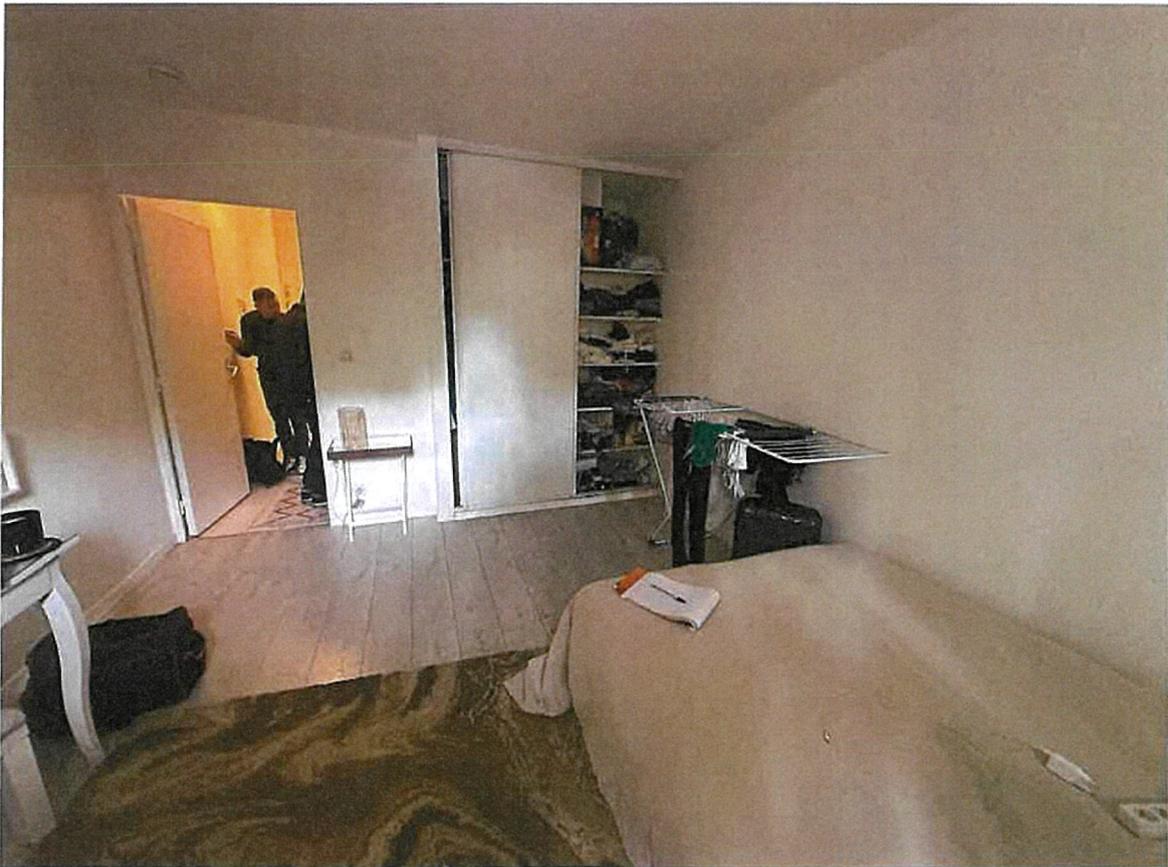
Sol : le sol est recouvert de parquet en état d'usage.

Murs : les murs sont recouverts de peinture type crépi en état d'usage. Présence d'un grand placard deux portes coulissantes en PVC.

Plafond : le plafond est recouvert de peinture de type crépi en état d'usage.

Fenêtre : présence d'une fenêtre double vantaux ouvrante en PVC double vitrage en état d'usage.

Généralités et équipements : présence d'un radiateur électrique.

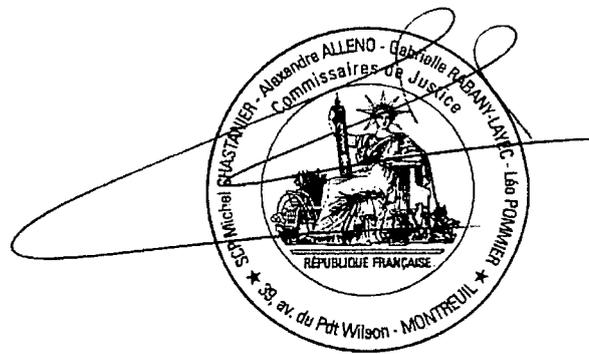


Ma mission étant terminée,

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de description, clos ce jour établi sur dix-sept pages recto, enregistré au rang des minutes de l'étude.

Référence dossier étude : 117971/143

Alexandre ALLENO



Département :
PARIS

Commune :
PARIS 14

Section : CX
Feuille : 000 CX 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 10/07/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

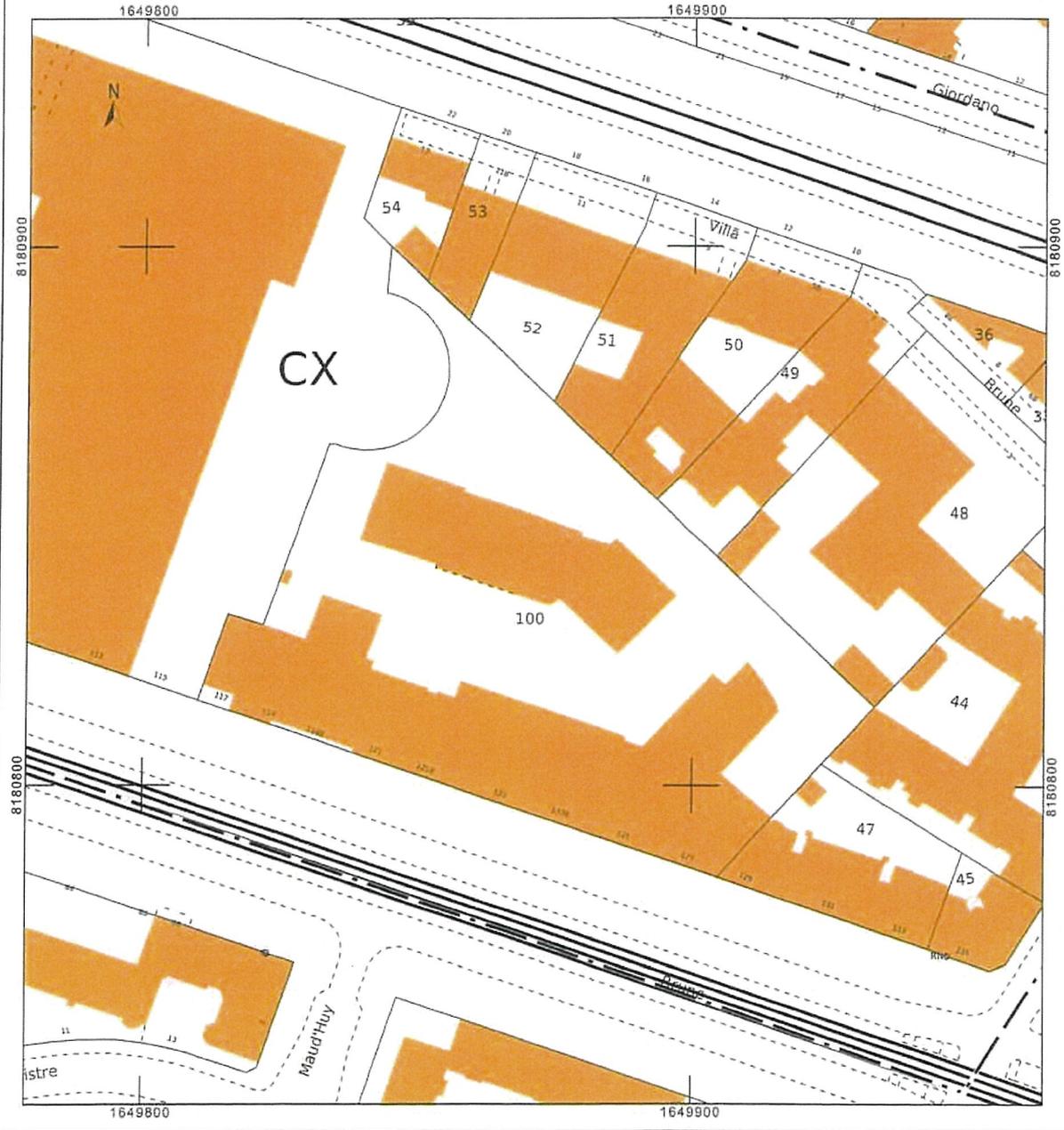
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des Impôts foncier suivant :
PARIS - POLE TOPOGRAPHIQUE
6 rue Paganini 75972
75972 PARIS Cedex 20
tél. 01.53.27.42.90 -fax 01.53.27.42.70
pole.topographique.paris@dgifp.finances.
gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

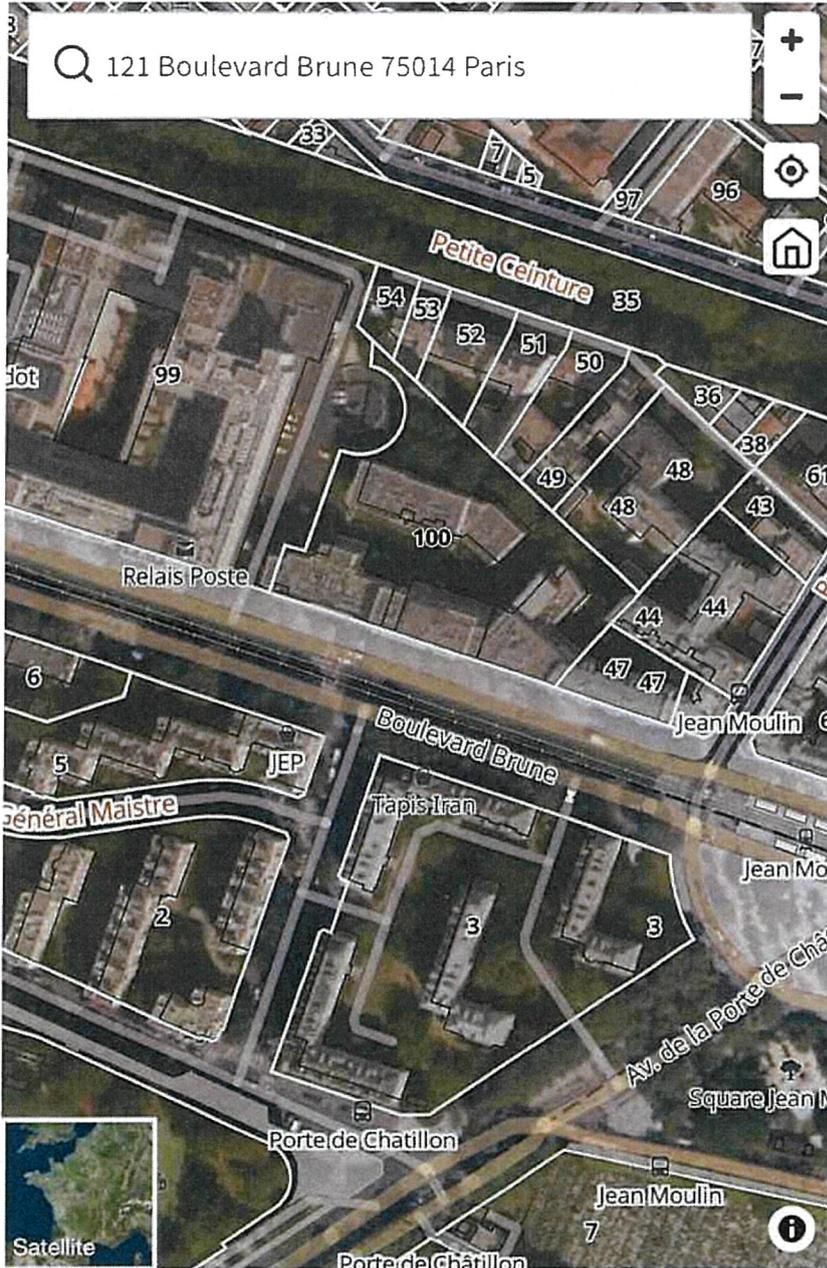
cadastre.gouv.fr

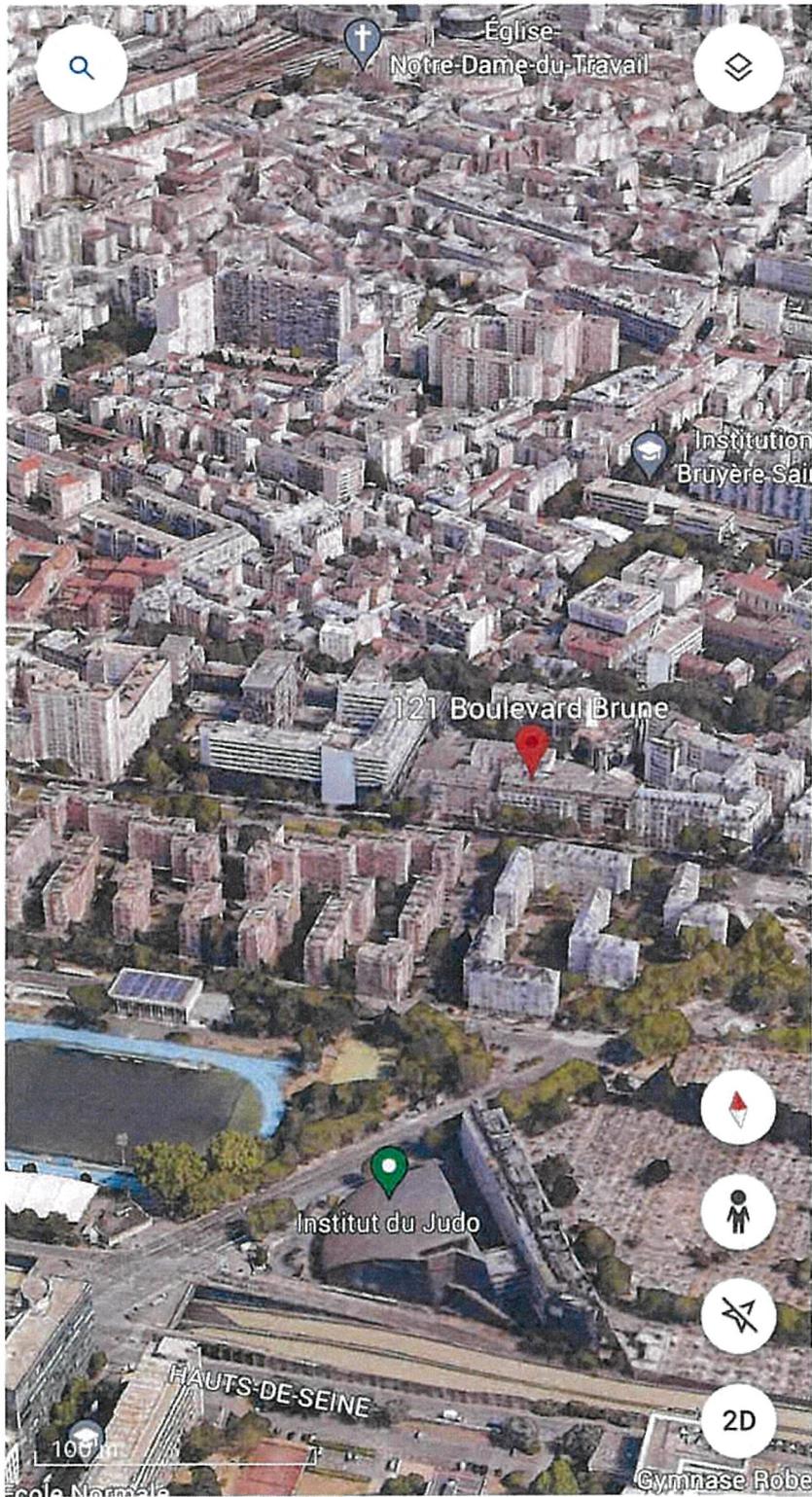


DOSSIER 117971/143 BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE / MR ET MME KOUKOU LAMBERT PV DESCRIPTION EN DATE DU 08.07.2024



cadastre.data.gouv.fr



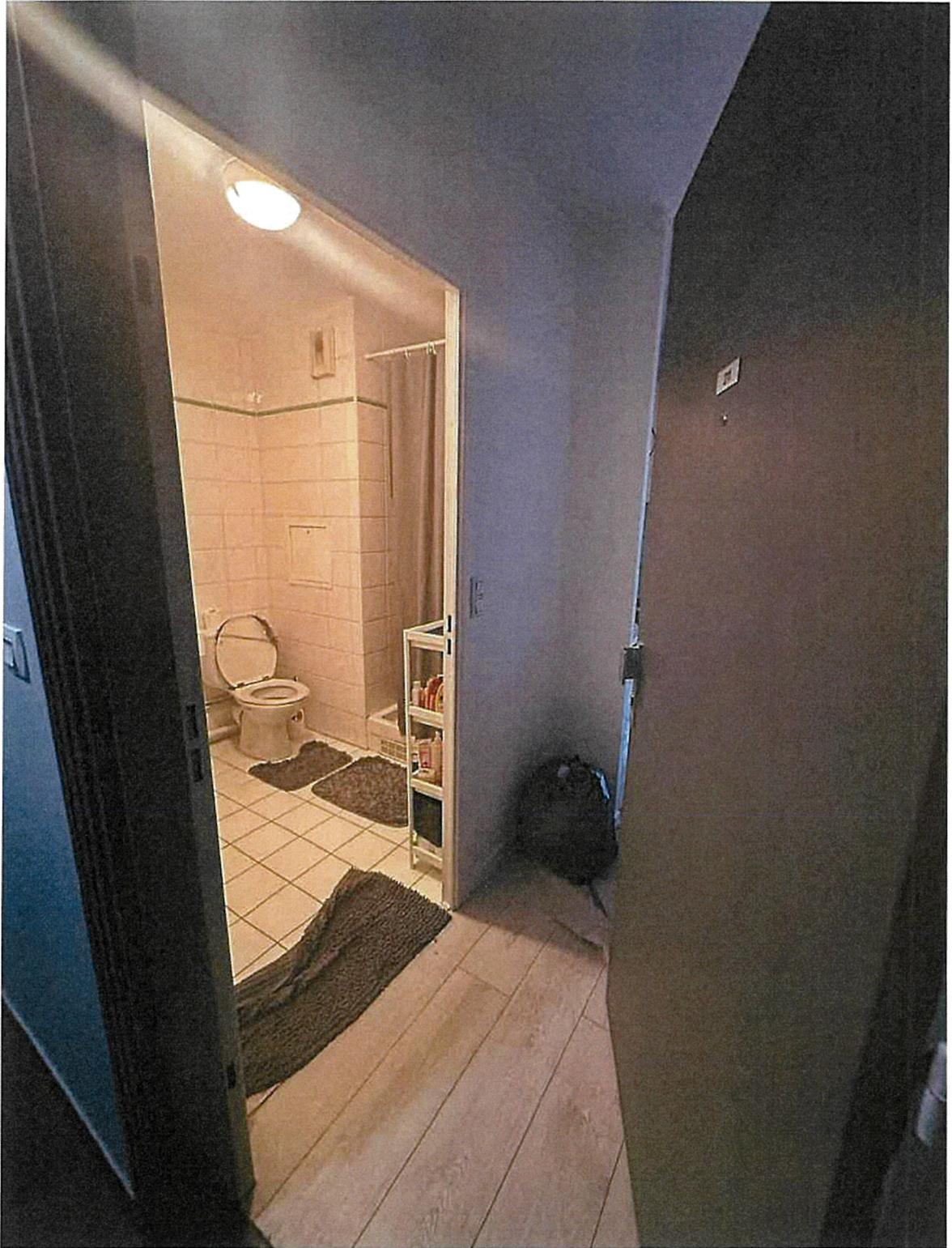


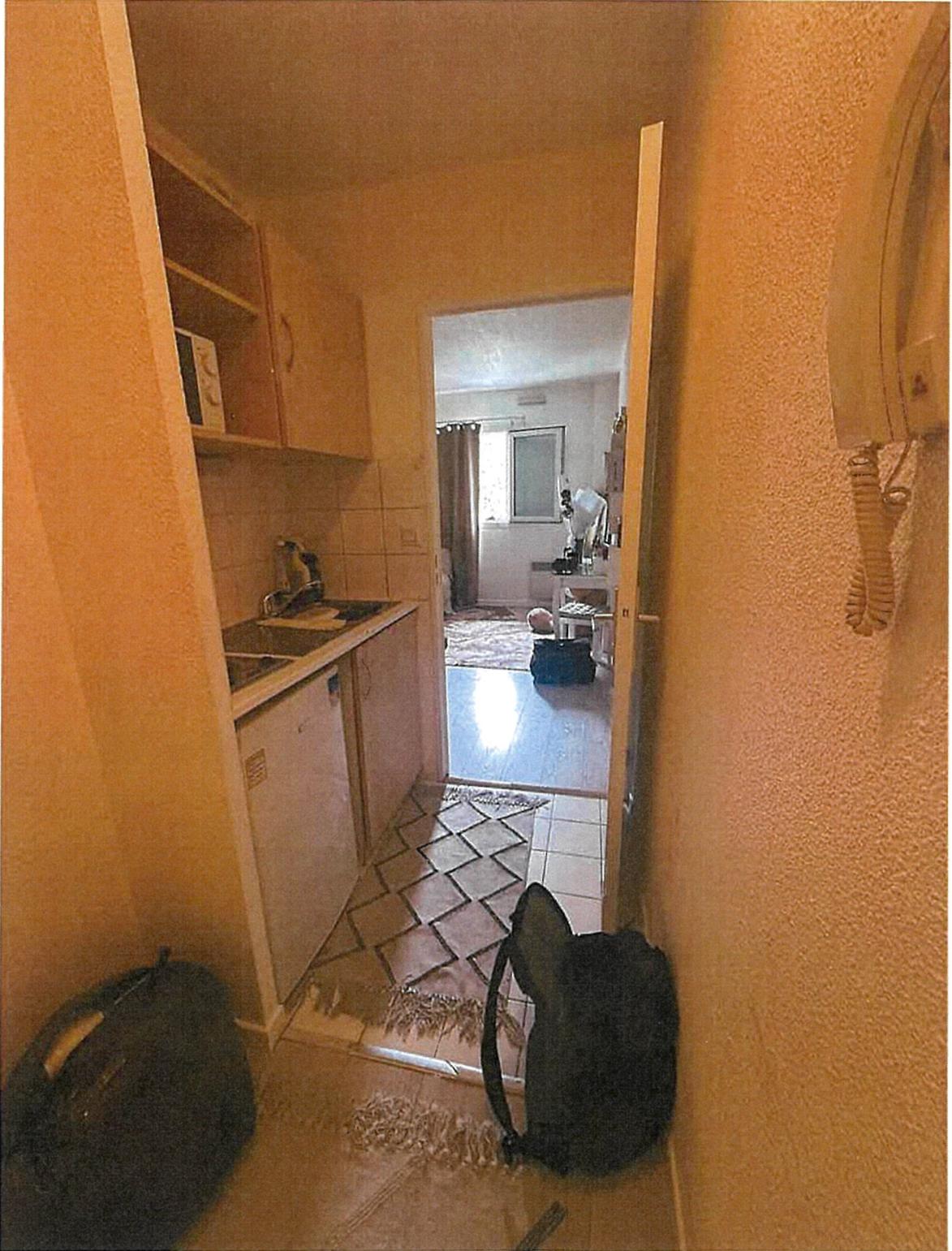








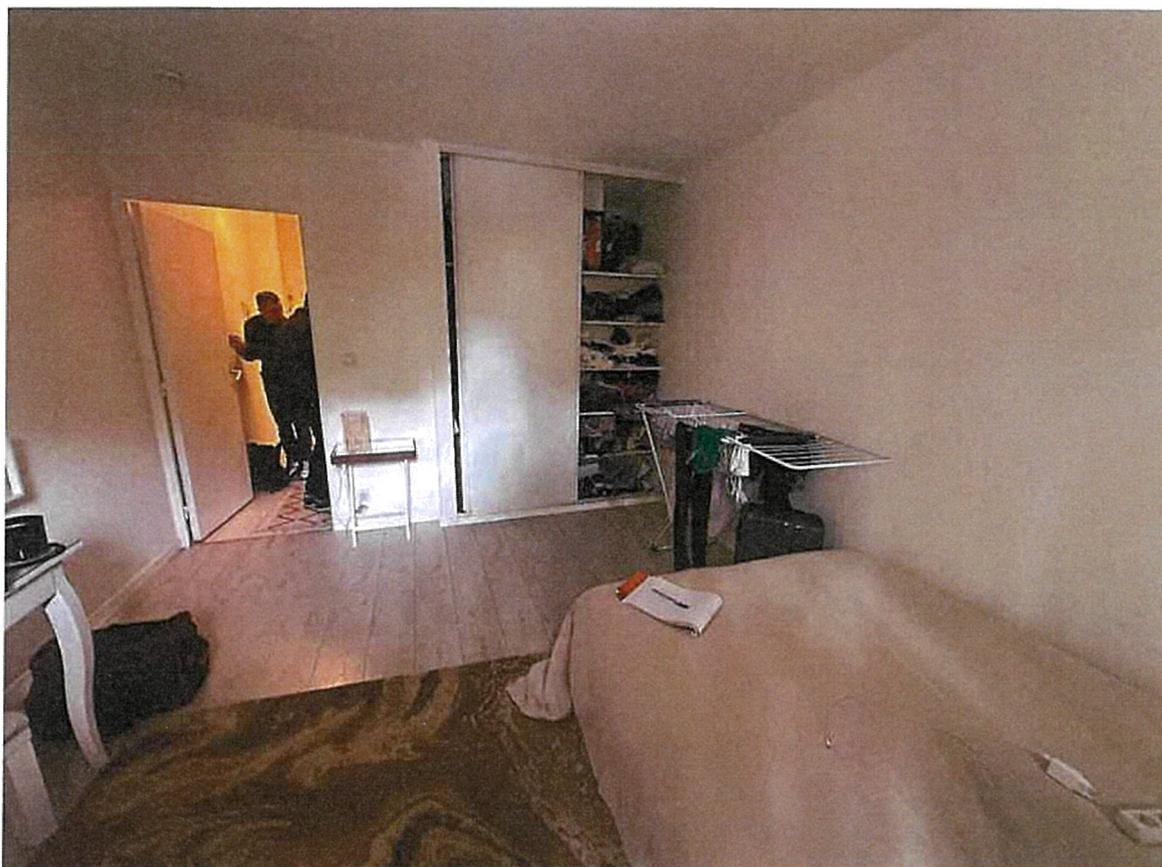












SCP
CHASTANIER Michel
ALLENO Alexandre
RABANY-LA' EC Gabrielle
Commissaires de Justice associés
Anciennement Huissiers de Justice

POMMIER Léo
Commissaire de Justice salarié
39 avenue du Président Wilson
BP19

93104 MONTREUIL

☎ : 01.42.87.01.16

☎ : 01.42.87.13.11

✉ : etude@huissier-93.fr

Site web : <http://www.carl-huissier-93.fr>

 Paiement par carte bancaire

CAISSE DES DEPOTS ET DE
CONSIGNATIONS

IBAN N : FR 02 40031 00001 0000334129H 25

ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

ORIGINAL

COUT DE L'ACTE	
Décret n°2016-230 du 26 février 2016 Arrêté du 28 février 2024 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice	
Emolument Art R444-3 C. Com)	51,58
Frais de déplacement (Art A444-48)	7,67
Total HT	59,25
TVA (20,00 %)	11,85
Total hors affranchissement	71,10
Affranchissement Art R444-3)	
Affranchissement LS	2,50
Total TTC	73,60
Acte dispensé de la taxe	

Membre du
réseau



Références : 117971 - Tour n° 143
cd - SGORDREQ

SIGNIFICATION D'UNE ORDONNANCE RENDUE SUR REQUETE

LE Huit Juillet DEUX MILLE VINGT QUATRE à 12h45

Nous, SCP Michel-Yvon CHASTANIER, Alexandre ALLENO, Gabrielle RABANY-LAYEC, Commissaires de Justice associés anciennement Huissiers de Justice associés, et Léo POMMIER Commissaire de Justice Salarié, Audienciers près le Tribunal Judiciaire de BOBIGNY, domiciliés 39, avenue du Président Wilson, 93104 MONTREUIL SOUS BOIS CEDEX, l'un d'eux soussigné

A :

Madame Lilia ATIF

117 A 127 Boulevard Brune

BAT C LE MARECHAL PORTE 211, 2ème étage porte 211-

CODE B82570

(75014) PARIS 14ÈME,

Pour qui la copie du présent a été remise comme indiqué à la modalité de signification.

A LA DEMANDE DE :

BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE SA, au capital de 440 276 718 € Siège social : 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris, inscrite au RCS de PARIS sous le n° 542 097 902, ayant son siège social 1 Boulevard Haussmann, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié es qualité audit siège.

Venant aux droits de l'UCB par suite d'une fusion absorption approuvée le 30 juin 2008, entre CETELEM, dénommé BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE et l'UCB ; L'UCB venant elle même aux droits de la société ABBEY NATIONAL France ,

Par suite d'une fusion absorption du 19 juillet 2005 approuvée par AG du 31 août 2005 Ayant entraîné la dissolution de plein droit sans liquidation de la Sté ABBEY NATIONAL

Elisant domicile en mon Etude.

JE VOUS SIGNIFIE EN TETE DES PRESENTES ET VOUS LAISSE COPIE :

D'une Ordonnance rendue sur requête afin de désignation d'un Huissier par le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de PARIS en date du 20 juin 2024

TRES IMPORTANT

Vous pouvez en référer au juge qui a rendu l'ordonnance, afin d'obtenir la modification ou la rétractation de cette ordonnance, conformément aux dispositions des articles 496 alinéa 2 et 497 du Code de procédure civile.

Rappel de l'article 496 alinéa 2 du Code de Procédure Civile :

S'il est fait droit à la requête, tout intéressé peut en référer au juge qui a rendu l'ordonnance.

Rappel de l'article 497 du Code de Procédure Civile :

Le juge a la faculté de modifier ou de rétracter son ordonnance, même si le juge du fond est saisi de l'affaire.

En vertu de l'article 680 du Code de Procédure Civile, il vous est précisé que l'auteur d'un recours abusif ou dilatoire peut être condamné à une amende civile et au paiement d'une indemnité à l'autre partie.

69/2024

24100483

Affaire : : BNP PF / KOUKOUI dossier : 25118 DP (95 124 939)

REQUETE AFIN DE DESIGNATION D'UN HUISSIER

à Monsieur Le Juge de l'Exécution
du TRIBUNAL JUDICIAIRE de PARIS

COURRIER ARRIVÉ
20 JUN 2024
saisies immobilières

A LA DEMANDE DE :

BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE « BNP PARIBAS PF »

Société Anonyme, au capital de 546 601 552 €

Siège social : 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris

RCS PARIS 542 097 902

Représentée par son Président

Venant aux droits de l'UCB par suite d'une fusion absorption approuvée le 30 juin 2008, entre CESTEM, dénommé aujourd'hui BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE et l'UCB ; fusion ayant entraîné dissolution de plein droit de l'UCB

L'UCB venant elle-même aux droits de la société ABBEY NATIONAL France

Par suite d'une fusion absorption du 19 juillet 2005 approuvée par AG du 31 août 2005

Ayant entraîné la dissolution de plein droit sans liquidation de la Sté ABBEY NATIONAL.

Ayant pour Avocat,

La SELARL PUGET LEOPOLD COUTURIER

par le ministère de Maître Béatrice LEOPOLD COUTURIER,

Avocat au barreau de PARIS

24 rue Godot de Mauroy PARIS (75009)

Tél : 01 47 66 59 89 Fax : 01 47 63 35 00

Mail : avocats@plcavocats.fr

Qui est constituée sur la présente saisie immobilière et ses suites,
chez qui domicile est élu.

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Qu'il a fait délivrer le 23/05/2024 par le Ministère de Maître ALLENO, Commissaire de justice associé à MONTREUIL (93) un commandement de payer valant saisie immobilière à Monsieur Lambert Babalola Narcisse Yénoukoumé KOUKOUI et à Madame Mégnissé Vihermine Rosita ASSOSSOU son épouse.

Que plus de 8 jours se sont écoulés, sans que le paiement de la créance de la société BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE ne soit effectué et ce, conformément à l'article L 142-3 du CPCE.

Que dès lors, le créancier souhaite poursuivre et faire établir un procès-verbal de description des lieux objet du commandement de payer valant saisie conformément à l'article R322-1 du CPCE et L 322-2 du CPCE.

Que Maître ALLENO, Commissaire de Justice associé à MONTREUIL (93) n'a pas pu ni procéder à sa mission,
S'appliquent les articles L 142-1 et L 142-2 du CPCE :

« la locataire, jointe à plusieurs reprises, ne répond pas malgré de nombreux messages qui lui ont été laissés »

cela ressort d'un courrier de l'huissier en date du 18/06/2024

En conséquence la société BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE créancière poursuivant, sollicite l'autorisation de Monsieur le Juge de l'Exécution de faire désigner la SCP CHASTANIER-ALLENO-RABANY,

à l'effet d'établir un procès-verbal de description des biens appartenant à M. et Mme KOUKOU

et situés à PARIS (75014) 117 à 127 Boulevard Brune

Cadastré CX n° 100 pour 6 502 m² d'après le cadastre et 6 553 m² d'après mesurage

LOT VOLUME 2

Consistant en un STUDIO (lot 2084)

Il sollicite également que l'huissier puisse se faire assister par un géomètre pour établir la superficie loi CARREZ et les diagnostics nécessaires.

Et ce, pour connaître la description exacte des lieux, leur composition, leur agencement (distribution interne), l'état général de l'immeuble et du bien, objet du commandement de saisie, les conditions d'occupation, plus généralement la mention des droits dont les occupants se prévalent, Ainsi que le nom du SYNDIC de la copropriété,

de désigner un Huissier, avec mission d'établir un procès-verbal de description AVEC PHOTOS.

C'est pourquoi l'exposant demande qu'il vous plaise, Monsieur le Juge de l'Exécution de désigner la SCP CHASTANIER-ALLENO-RABANY Commissaires de Justice associé, compétente territorialement ou tel autre huissier que vous souhaiteriez, lequel avec l'assistance d'un serrurier, de la force publique et de tout autre autorité compétente, procédera, en cas de refus de l'occupant, à l'ouverture forcée des issues des biens ci-dessus désignés pour établir un procès-verbal descriptif des biens immobiliers ci-avant désignés, selon les termes de la requête et ce, conformément à l'article L 142-1 et L 142-2 du CPCE.

SOUS TOUTES RESERVES ET CE SERA JUSTICE.

Le 18 juin 2024

SÉLARI PUGET LEOPOLD COUTURIER

Avocat à la Cour - R 029
24, rue Godot de Mauroy - 75009 PARIS
Tél. 01.47.66.59.89
Fax 01.47.63.35.00

avocats@picavocats.fr / www.picavocats.fr

- P.J. : - commandement de payer valant saisie du 23/05/2024
- courriel de la SCP CHASTANIER-ALLENO-RABANY, Huissiers en date du 18/06/2024
- acte notarié 26/12/2012

ORDONNANCE

NOUS, M. LAMKOU

JUGE DE L'EXECUTION près le Tribunal Judiciaire de PARIS

Vu la requête qui précède et les pièces y annexées selon liste jointe à ladite requête.
VU LES ARTICLES R322-1 du CPCE et L 322-2 du CPCE

Commettons la SCP CHASTANIER-ALLENO-RABANY
Commissaires de Justice associés
39 avenue du Président Wilson – BP 19 93104 MONTREUIL

ou tout autre Huissier en cas d'empêchement, avec mission de se rendre sur place :
à PARIS (75014) 117 à 127 Boulevard Brune
Cadastré CX n° 100 pour 6 502 m² d'après le cadastre et 6 553 m² d'après mesurage
LOT VOLUME 2
Consistant en :

Lot 2084 : au 2^{ème} étage du bâtiment C « LE MARECHAL », porte 211 : un STUDIO
comprenant : une chambre, un dégagement, salle de bains, placard.
Et les 30/10 000^{èmes} des parties communes générales.

dans le bien appartenant à M. Lambert Babaloia Narcisse Yénoukoumé KOUKOUI et à Mme
Mégnissé Vihermine Rosita ASSOSSOU son épouse.

A la requête de la société BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE, créancier poursuivant

Et ce en vertu, d'un acte dûment en forme exécutoire reçu par Maître THIBIERGE Notaire associé à PARIS
en date du 26/12/2012 contenant vente et prêt en principal de 82 342 € n°95 124 939 consenti par la
ABBEY NATIONAL aux droits de qui se trouve aujourd'hui BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE à
Monsieur et Madame KOUKOUI Lambert et Mégnissé.

à l'effet d'établir un **procès-verbal de description**, qui sera annexé au cahier des conditions de la
vente, et ce, conformément aux articles L 142-1 et L 142-2 du CPCE
pour :

- **Décrire les lieux, leur composition, leur superficie,**
- **Relater les agencements, leur consistance, l'état général des lieux,**
- **Relater les conditions d'occupation, se faire remettre tous baux, ou tout
contrats de sous location, quittances de loyer ou indemnités d'occupation**
- **plus généralement la mention des droits dont les occupants se prévalent,**

Ainsi que le nom du SYNDIC de la copropriété,

**Disons que l'huissier pourra être assisté d'un Géomètre à l'effet d'établir les
diagnostics nécessaires et superficie loi CARREZ du bien objet du procès-verbal.**

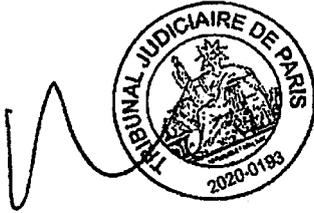
Disons que la présente ordonnance sera opposable non seulement aux parties en cause, mais
également à toutes les personnes occupant tout ou partie des biens et droits immobiliers concernés.

Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficultés.

Constatons que de plein droit la présente ordonnance est exécutoire sur minute.

Fixons à € la provision que la société BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE sera tenue de verser à l'huissier concerné.

FAIT à PARIS
en notre Cabinet
LE 20/6/24



SCP

CHASTANIER Michel

ALLENO Alexandre

RABANY-LAYEC Gabrielle

Commissaires de Justice associés
Anciennement Huissiers de Justice

POMMIER Léo

Commissaire de Justice salarié
39 avenue du Président Wilson

BP19

93104 MONTREUIL

☎ : 01.42.87.01.16

☎ : 01.42.87.13.11

✉ : etude@huissier-93.fr

Site web: <http://www.carl-huissier-93.fr>

 Paiement par carte bancaire

CAISSE DES DEPOTS ET DE
CONSIGNATIONS

IBAN N°: FR 02 40031 00001 0000334129H 25

ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

ORIGINAL

COÛT DE L'ACTE

Décret n°2016-230 du 26 février 2016 Arrêté du
28 février 2024 fixant les tarifs réglementés des
huissiers de justice

Emolument (Art R444-3 C. Com)	51,58
Frais de déplacement (Art A444-48)	9,40
Total HT	60,98
TVA (20,00 %)	12,20
Total hors affranchissement	73,18
Affranchissement (Art R444-3)	
Affranchissement LS	2,50
Total TTC	75,68

Acte dispensé de la taxe



Références : 117971 - Tour n° 143
cd - MRCE

MODALITE DE REMISE A L'ETUDE

LE : LUNDI HUIT JUILLET DEUX MILLE VINGT QUATRE à douze heures quarante cinq

A la demande de :

BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE SA, au capital de 440 276 718 € Siège social : 1 Boulevard Haussmann
75009 Paris, inscrite au RCS de PARIS sous le n° 542 097 902, ayant son siège social 1 Boulevard
Haussmann, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié es qualité audit siège.

Venant aux droits de l'UCB par suite d'une fusion absorption approuvée le 30 juin 2008, entre CETELEM,
dénommé BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE et l'UCB ; L'UCB venant elle même aux droits de la société
ABBEY NATIONAL France ,

Par suite d'une fusion absorption du 19 juillet 2005 approuvée par AG du 31 août 2005 Ayant entraîné la
dissolution de plein droit sans liquidation de la Sté ABBEY NATIONAL

Etant mandaté à l'effet de signifier un acte de : Signification d'une ordonnance sur requête

Celui-ci a été remis par le Commissaire de justice (anciennement Huissier de Justice) soussigné selon les
déclarations qui lui ont été faites, à :

**Madame Lilia ATIF , demeurant à (75014) PARIS 14ÈME, 117 A 127 Boulevard Brune,BAT C LE
MARECHAL PORTE 211, 2ème étage porte 211- CODE B82570**

suivant les modalités ci-après indiquées.

Je me suis transporté à l'adresse ci-dessus aux fins de délivrer copie du présent acte.

Audit endroit :

- **Personne ne répondant à nos appels**

après avoir vérifié la certitude du domicile du destinataire caractérisé par les éléments suivants :

- **Avis de passage sur porte,**
- **Confirmation du domicile par le voisinage**

La signification à personne et à domicile étant impossible, **la copie du présent est déposée en mon étude**
sous enveloppe fermée, ne portant que d'un côté l'indication des nom et adresse du destinataire, et de l'autre le
cachet de mon étude apposé sur la fermeture du pli.

Un avis de passage daté de ce jour, mentionnant la nature de l'acte, le nom du requérant et le fait que la copie
de l'acte doit être retirée dans les plus brefs délais en mon étude contre récépissé ou émargement, par le
destinataire de l'acte ou par toute autre personne spécialement mandatée, a été laissé au domicile du signifié.

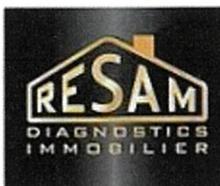
La lettre prévue à l'article 658 du Code de procédure civile a été adressée ce jour ou le premier jour ouvrable
suivant la date du présent, au domicile du destinataire ci-dessus, avec copie de l'acte. Le cachet de l'huissier
est apposé sur l'enveloppe.

Le présent acte a été établi pour l'original et la première expédition en 6 feuillets. La copie signifiée a été établie
en 6 feuillets.

Le coût de l'acte est détaillé ci-contre.

Visées par moi les mentions relatives à la signification.

Alexandre ALLENO



Résumé de l'expertise n° AS-6021

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Adresse :**117 - 127 Boulevard Brune**

Commune :**75014 PARIS 14**

Section cadastrale CX, Parcelle(s) n° 100

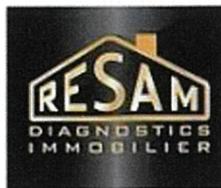
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Bat. C; Etage 2; Porte 211, Lot numéro 2084

Périmètre de repérage :**Ensemble des parties privatives sans démontage ni destruction**

Prestations	Conclusion
Etat Termites	Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.
DPE	Consommation conventionnelle : 260 kWh ep/m ² .an (Classe D) Estimation des émissions : 8 kg eqCO ₂ /m ² .an (Classe B) Estimation des coûts annuels : entre 490 € et 730 € par an, prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023 Méthode : 3CL-DPE 2021 N° ADEME : 2475E2564259J
Electricité	L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie
Mesurage (surface Loi Carrez)	Superficie Loi Carrez totale : 21,32 m ² - Surface au sol totale : 21,32 m ²





Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : AS-6021
Date du repérage : 08/07/2024
Heure d'arrivée : 11 h 45
Durée du repérage : 01 h 00

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

Désignation du ou des bâtiments <i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département : Paris Adresse : 117 - 127 Boulevard Brune Commune : 75014 PARIS 14 Section cadastrale CX, Parcelle(s) n° 100 Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : Bat. C; Etage 2; Porte 211, Lot numéro 2084	Désignation du propriétaire <i>Désignation du client :</i> Nom et prénom : . M. et Mme KOUKOU Adresse : 117 - 127 Boulevard Brune 75014 PARIS 14
Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) Nom et prénom : SCP CHASTANIER ALLENO LAYEC Adresse : 39, Avenue du Président Wilson 93100 MONTREUIL	Repérage Périmètre de repérage : Ensemble des parties privatives sans démontage ni destruction
Désignation de l'opérateur de diagnostic Nom et prénom : SAMSON Alexandre Raison sociale et nom de l'entreprise : RESAM DIAGNOSTICS Adresse : 95, Avenue Du Président Wilson 93100 MONTREUIL Numéro SIRET : 50439497400035 Désignation de la compagnie d'assurance : ... AXA Numéro de police et date de validité : 11166183204 - 01/01/2025	
Superficie privative en m² du ou des lot(s) Surface loi Carrez totale : 21,32 m² (vingt et un mètres carrés trente-deux) Surface au sol totale : 21,32 m² (vingt et un mètres carrés trente-deux)	

Résultat du repérage

Date du repérage : **08/07/2024**
Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Acte de propriété (non remis)
Liste des pièces non visitées :
Néant
Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Huissier de justice
Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

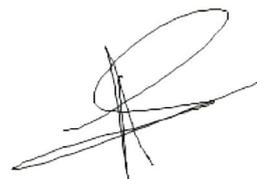
Parties de l'immeuble bâtis visitées	Lots	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Commentaires
2ème étage - Entrée	2084	1.93	1.93	
2ème étage - Salle d'eau	2084	3.76	3.76	
2ème étage - Cuisine	2084	2.04	2.04	
2ème étage - Séjour	2084	13.59	13.59	

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :

Surface loi Carrez totale : 21,32 m² (vingt et un mètres carrés trente-deux)
Surface au sol totale : 21,32 m² (vingt et un mètres carrés trente-deux)

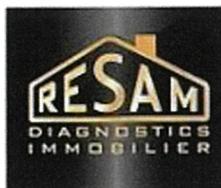
Fait à **MONTREUIL**, le **08/07/2024**

Par : **SAMSON Alexandre**



Aucun document n'a été mis en annexe

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.



Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : AS-6021
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201 – Février 2016
Date du repérage : 08/07/2024
Heure d'arrivée : 11 h 45
Temps passé sur site : 01 h 00

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Paris**
Adresse : **117 - 127 Boulevard Brune**
Commune : **75014 PARIS 14**
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
..... **Bat. C; Etage 2; Porte 211, Lot numéro 2084**
..... **Section cadastrale CX, Parcelle(s) n° 100**

Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

- Présence de traitements antérieurs contre les termites**
 Présence de termites dans le bâtiment
 Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 131-3 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 01/11/2006

Documents fournis:

..... **Acte de propriété (non remis)**
Désignation du (ou des) bâtiment(s) et périmètre de repérage :
..... **Habitation (partie privative d'immeuble)**
..... **Ensemble des parties privatives sans démontage ni destruction**
Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 131-5 du CCH :
..... **Le bien est situé dans une zone soumise à un arrêté préfectoral:**
75014 PARIS-14E--ARRONDISSEMENT (Information au 08/07/2024)
Niveau d'infestation inconnu - Arrêté préfectoral
Liste des arrêtés - 21-mars-03 - Arrêté préfectoral -

B. - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom : **M. et Mme KOUKOU**
Adresse : **117 - 127 Boulevard Brune 75014 PARIS 14**
Si le client n'est pas le donneur d'ordre :
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Huissier de justice**
Nom et prénom : **SCP CHASTANIER ALLENO LAYEC**
Adresse : **39, Avenue du Président Wilson**
..... **93100 MONTREUIL**

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **SAMSON Alexandre**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **RESAM DIAGNOSTICS**
Adresse : **95, Avenue Du Président Wilson**
..... **93100 MONTREUIL**
Numéro SIRET : **50439497400035**
Désignation de la compagnie d'assurance : ... **AXA**
Numéro de police et date de validité : **11166183204 - 01/01/2025**
Certification de compétence **CPDI0080** délivrée par : **I.Cert, le 30/05/2023**

D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

2ème étage - Entrée,**2ème étage - Salle d'eau,****2ème étage - Cuisine,****2ème étage - Séjour**

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
2ème étage		
Entrée	Sol - Béton et Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau	Sol - Béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et peinture et faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine	Sol - Béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Séjour	Sol - Béton et Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - PVC et PVC	Absence d'indices d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. - Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- **Les termites souterrains**, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (*Reticulitermes flavipes*, *reticulitermes lucifugus*, *reticulitermes banyulensis*, *reticulitermes grassei* et *reticulitermes urbis*) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (*Coptotermes* et *heterotermes*),

- **Les termites de bois sec**, regroupant les *kalotermes flavicolis* présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les *Cryptotermes* présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.

- **Les termites arboricoles**, appartiennent au genre *Nasutitermes* présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

Rappels règlementaires :

L 131-3 du CCH : Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de mэрule sont identifiés, un arrêté préfectoral, consultable en préfecture, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones de présence d'un risque de mэрule.

Article L126-24 du CCH : En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti situé dans une zone délimitée en application du premier alinéa de l'article L. 131-3, un état relatif à la présence de termites est produit dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L. 271-4 à L. 271-6.

Article L 112-17 du CCH : Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

F. - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :
Néant
G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Néant	-	

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

H. - Constatations diverses :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Néant	-	-

Note 1: Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

I. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à l'article L131-3, L126-6, L126-24 et R. 126-42, D126-43, L 271-4 à 6 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation :

- Examen visuel des parties visibles et accessibles.
- Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.
- Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
- Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.
- À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Huissier de justice

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

Néant

J. – VISA et mentions :

Mention 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Mention 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.126-4 et L.126-5 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

*Nota 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert Centre Alphasys - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.info-certif.fr)***

Visite effectuée le **08/07/2024**.

Fait à **MONTREUIL**, le **08/07/2024**

Par : **SAMSON Alexandre**



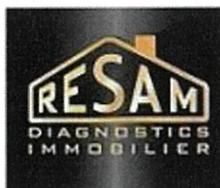
SAMSON Alexandre
06.23.86.73.72

Signature du représentant :

--

Annexe – Ordre de mission / Assurance / Attestation sur l'honneur

Aucun document n'a été mis en annexe



Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier : AS-6021
Date du repérage : 08/07/2024
Heure d'arrivée : 11 h 45
Durée du repérage : 01 h 00

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7, R134-10 et R134-11 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur. Cet état de l'installation intérieure d'électricité a une durée de validité de 3 ans.

1. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :

Type d'immeuble : **Appartement**
Adresse : **117 - 127 Boulevard Brune**
Commune : **75014 PARIS 14**
Département : **Paris**
Référence cadastrale : **Section cadastrale CX, Parcelle(s) n° 100, identifiant fiscal : NC**
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Bat. C; Etage 2; Porte 211, Lot numéro 2084
Périmètre de repérage : **Ensemble des parties privatives sans démontage ni destruction**
Année de construction : **2001**
Année de l'installation : **> 15 ans**
Distributeur d'électricité : **Enedis**
Parties du bien non visitées : **Néant**

2. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom : **SCP CHASTANIER ALLENO LAYEC**
Adresse : **39, Avenue du Président Wilson**
93100 MONTREUIL
Téléphone et adresse internet : . **Non communiquées**
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Huissier de justice**

Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances:

Nom et prénom : **M. et Mme KOUKOU**
Adresse : **117 - 127 Boulevard Brune**
75014 PARIS 14

3. - Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **SAMSON Alexandre**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **RESAM DIAGNOSTICS**
Adresse : **95, Avenue Du Président Wilson**
93100 MONTREUIL
Numéro SIRET : **50439497400035**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**
Numéro de police et date de validité : **11166183204 - 01/01/2025**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert** le **30/10/2023** jusqu'au **29/10/2030**. (Certification de compétence **CPDI0080**)

4. – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits;

5. – Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.**
- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.**

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

- L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
- Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
- Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
- Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.
- Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Anomalies relatives aux installations particulières :

- Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.
- Piscine privée, ou bassin de fontaine

Informations complémentaires :

- Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

Domaines	Informations complémentaires
IC. Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA
	L'ensemble des socles de prise de courant est du type à obturateur
	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

6. – Avertissement particulier

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Domaines	Points de contrôle
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Installation de mise à la terre	Constitution et mise en œuvre Point à vérifier : Qualité satisfaisante des connexions visibles du conducteur de liaison équipotentielle principale sur éléments conducteurs
	Constitution et mise en œuvre Point à vérifier : Absence de conducteurs cheminant dans les huisseries ou goulottes métalliques ou d'appareillage fixé/encasté sur ou dans les huisseries ou goulottes métalliques des locaux contenant une baignoire ou une douche
4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire	Caractéristiques techniques Point à vérifier : Section satisfaisante de la partie visible du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire
	Mise en œuvre Point à vérifier : Qualité satisfaisante des connexions du conducteur de la liaison équipotentielle supplémentaire aux éléments conducteurs et masses

Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Néant

7. – Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Néant

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert - Centre Alphasys - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.info-certif.fr)**

Dates de visite et d'établissement de l'état :
Visite effectuée le : **08/07/2024**
Etat rédigé à **MONTREUIL**, le **08/07/2024**

Par : **SAMSON Alexandre**

SAMSON Alexandre
06.23.86.73.72

Signature du représentant :

8. – Explications détaillées relatives aux risques encourus

Objectif des dispositions et description des risques encourus

<p>Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.</p>
<p>Protection différentielle à l'origine de l'installation : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p>Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p>Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.</p>
<p>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence prive, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p>Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p>Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives : Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p>Piscine privée ou bassin de fontaine : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>

Informations complémentaires

Objectif des dispositions et description des risques encourus

<p>Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p>Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.</p>
<p>Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.</p>

Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME : 2475E2564259J
Etabli le : 16/07/2024
Valable jusqu'au : 15/07/2034

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

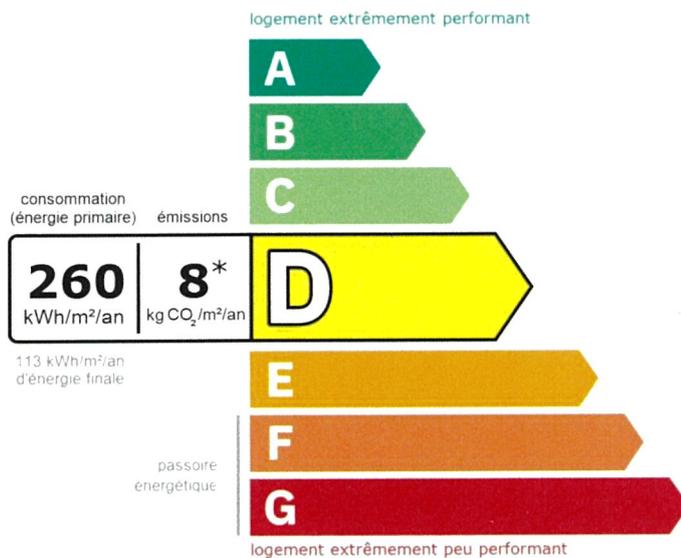


Adresse : **117 - 127 Boulevard Brune**
75014 PARIS 14
Bat. C; Etage 2; Porte 211, N° de lot: 2084

Type de bien : Appartement
Année de construction : 1989 - 2000
Surface habitable : **21.32 m²**

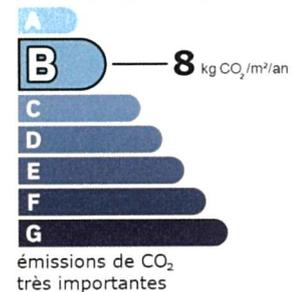
Propriétaire : M. et Mme KOUKOUTI
Adresse : 117 - 127 Boulevard Brune 75014 PARIS 14

Performance énergétique et climatique



* Dont émissions de gaz à effet de serre

peu d'émissions de CO₂



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

Ce logement émet 171 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 886 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **490 €** et **730 €** par an

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

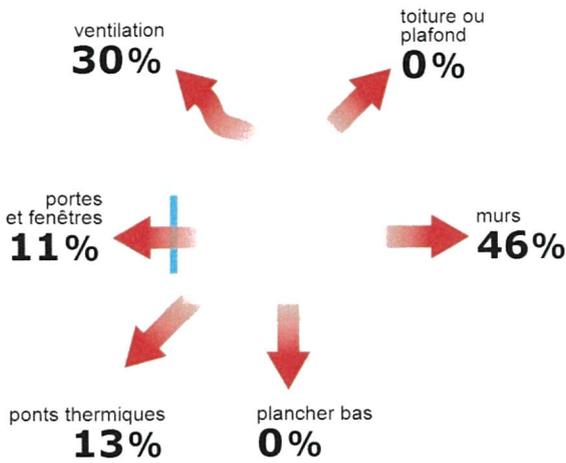
RESAM DIAGNOSTICS
95, Avenue Du Président Wilson
93100 MONTREUIL
tel : 0623867372

Diagnostiqueur : SAMSON Alexandre
Email : contact@resam-diag.com
N° de certification : CPDI0080
Organisme de certification : I.Cert



SAMSON Alexandre
06.23.86.73.72

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



Système de ventilation en place



Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



bonne inertie du logement

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :

- pompe à chaleur
- panneaux solaires photovoltaïques
- géothermie
- chauffage au bois
- chauffe-eau thermodynamique
- panneaux solaires thermiques
- réseau de chaleur ou de froid vertueux

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

Usage		Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
 chauffage	⚡ Electrique	2 314 (1 006 é.f.)	entre 210 € et 300 €	 42 %
 eau chaude	⚡ Electrique	2 852 (1 240 é.f.)	entre 260 € et 370 €	 51 %
 refroidissement				0 %
 éclairage	⚡ Electrique	93 (40 é.f.)	entre 0 € et 20 €	 2 %
 auxiliaires	⚡ Electrique	296 (129 é.f.)	entre 20 € et 40 €	 5 %
énergie totale pour les usages recensés :		5 555 kWh (2 415 kWh é.f.)	entre 490 € et 730 € par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 68ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C c'est -25% sur votre facture **soit -86€ par an**

Astuces

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 68ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

28ℓ consommés en moins par jour, c'est -22% sur votre facture **soit -89€ par an**

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

Astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 Murs	Mur en béton banché d'épaisseur 22,5 cm non isolé donnant sur l'extérieur	insuffisante
 Plancher bas	Dalle béton non isolée donnant sur un local chauffé	Sans objet
 Toiture/plafond	Dalle béton non isolée donnant sur un local chauffé	Sans objet
 Portes et fenêtres	Fenêtres battantes bois, double vitrage	moyenne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 Chauffage	Convecteur électrique NFC, NF** et NF*** (système individuel)
 Eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue), contenance ballon 75 L
 Climatisation	Néant
 Ventilation	VMC SF Hygro A avant 2001
 Pilotage	Sans système d'intermittence

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
 Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
 Radiateur	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.
 Ventilation	Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel. Nettoyer régulièrement les bouches. Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 1 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 2 d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels

Montant estimé : 700 à 1000€

Lot	Description	Performance recommandée
 Mur	Isolation des murs par l'intérieur. Avant d'isoler un mur, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	$R > 4,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
 Chauffage	Mettre à jour le système d'intermittence / régulation (programmeur, robinets thermostatique, isolation réseau)	

2

Les travaux à envisager

Montant estimé : 8700 à 13100€

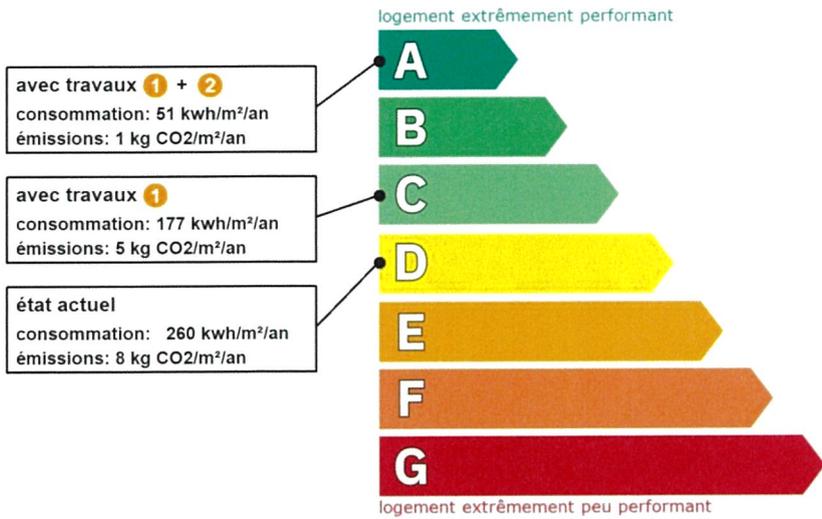
Lot	Description	Performance recommandée
 Portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. ▲ Travaux à réaliser en lien avec la copropriété ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$U_w = 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$, $S_w = 0,42$
 Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement).	SCOP = 4
 Eau chaude sanitaire	Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur.	COP = 3

Commentaires :

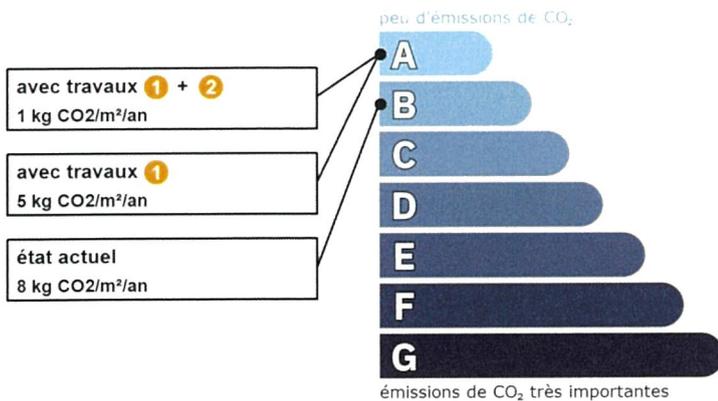
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



FAIRE
TOUT POUR MA RÉNOV'

Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

www.faire.fr/trouver-un-conseiller
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

www.faire.fr/aides-de-financement

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1]** Justificatifs fournis pour établir le DPE :
 Référence du DPE : **AS-6021** Néant
 Date de visite du bien : **08/07/2024**
 Invariant fiscal du logement : **N/A**
 Référence de la parcelle cadastrale : **Section cadastrale CX, Parcelle(s) n° 100**
 Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**
 Numéro d'immatriculation de la copropriété : **N/A**

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

Généralités

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	 Observé / mesuré	75 Paris
Altitude	 Donnée en ligne	66 m
Type de bien	 Observé / mesuré	Appartement
Année de construction	 Estimé	1989 - 2000
Surface de référence du logement	 Observé / mesuré	21.32 m ²
Nombre de niveaux du logement	 Observé / mesuré	1
Hauteur moyenne sous plafond	 Observé / mesuré	2.48 m

Enveloppe

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Mur Sud	 Surface du mur	6,77 m ²
	 Type de local adjacent	l'extérieur
	 Matériau mur	Mur en béton banché
	 Epaisseur mur	22,5 cm
	 Isolation	non
Plancher	 Surface de plancher bas	21,32 m ²
	 Type de local adjacent	un local chauffé
	 Type de pb	Dalle béton
	 Isolation: oui / non / inconnue	non
Plafond	 Surface de plancher haut	21,32 m ²
	 Type de local adjacent	un local chauffé
	 Type de ph	Dalle béton
	 Isolation	non
Fenêtre Sud	 Surface de baies	1.44 m ²
	 Placement	Mur Sud
	 Orientation des baies	Sud
	 Inclinaison vitrage	vertical

	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	15 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Pont Thermique 1	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur Sud / Fenêtre Sud
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	4.9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 2	Type PT	 Observé / mesuré	Mur Sud / Plafond
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	3.3 m
Pont Thermique 3	Type PT	 Observé / mesuré	Mur Sud / Plancher
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	3.3 m

Systèmes

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée
Ventilation	Type de ventilation	 Observé / mesuré	VMC SF Hygro A avant 2001
	Année installation	 Observé / mesuré	2000
	Energie utilisée	 Observé / mesuré	Electrique
	Façades exposées	 Observé / mesuré	une
	Logement Traversant	 Observé / mesuré	non
Chauffage	Type d'installation de chauffage	 Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Type générateur	 Observé / mesuré	Electrique - Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation générateur	 Observé / mesure	2000
	Energie utilisée	 Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	 Observé / mesuré	Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation émetteur	 Observé / mesuré	Inconnue
	Type de chauffage	 Observé / mesuré	divisé
Eau chaude sanitaire	Equipement intermittence	 Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
	Nombre de niveaux desservis	 Observé / mesuré	1
	Type générateur	 Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue)
	Année installation générateur	 Observé / mesuré	2000
	Energie utilisée	 Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	 Observé / mesuré	non
	Type de distribution	 Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
Type de production	 Observé / mesuré	accumulation	
	Volume de stockage	 Observé / mesuré	75 L

Références réglementaires utilisées :

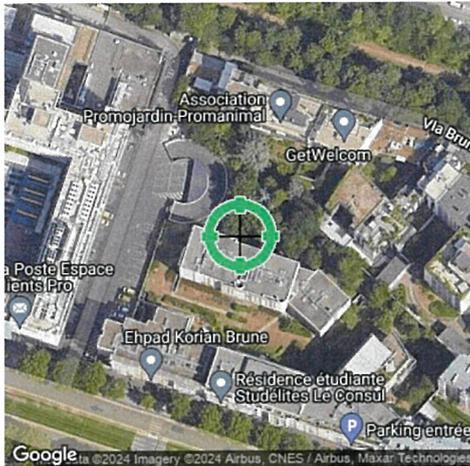
Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 16 mars 2023, 25 mars 2024, décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Notes : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par I.Cert - Centre Alphasis - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.info-certif.fr)

Informations société : RESAM DIAGNOSTICS 95, Avenue Du Président Wilson 93100 MONTREUIL
Tél. : 0623867372 - N°SIREN : 504394974 - Compagnie d'assurance : AXA n° 11166183204

Etat des risques

En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement et de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme



Réalisé en ligne* par	RESAM DIAGNOSTICS
Numéro de dossier	AS-6021
Date de réalisation	16/07/2024

Localisation du bien	117 - 127 Boulevard Brune 75014 PARIS 14
Section cadastrale	000 CX 100
Altitude	63.68m
Données GPS	Latitude 48.825846 - Longitude 2.317067

Désignation du vendeur	KOUKOU
Désignation de l'acquéreur	

* Document réalisé en ligne par **RESAM DIAGNOSTICS** qui assume la responsabilité de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques, sauf pour les réponses générées automatiquement par le système.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PRÉVENTION DE RISQUES

Zonage réglementaire sur la sismicité : Zone 1 - Très faible		EXPOSÉ **	-
Commune à potentiel radon de niveau 3		NON EXPOSÉ **	-
Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols		NON EXPOSÉ **	-
PPRn	Anciennes Carrières	Approuvé le 19/03/1991	EXPOSÉ **

INFORMATIONS PORTÉES À CONNAISSANCE

-	Anciennes Carrières	Informatif (1)	EXPOSÉ **	-
-	Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)	Informatif (1)	NON EXPOSÉ **	-

** Réponses automatiques générées par le système.

(1) À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORMATIF** et n'est pas retranscrit dans l'Imprimé Officiel.

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés
Extrait Cadastral
Zonage règlementaire sur la Sismicité
Cartographies des risques auxquelles l'immeuble est exposé
Annexes : Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé
Annexes : Arrêtés

Etat des risques

En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement et de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral n° 2006-45-1 & 2012159-0001 du 14/02/2006

mis à jour le 07/06/2012

Adresse de l'immeuble
117 - 127 Boulevard Brune
75014 PARIS 14

Cadastre
000 CX 100

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques naturels (PPRN)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N
prescrit anticipé approuvé date 19/03/1991 ¹ oui non
- ¹ si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à : autres Anciennes Carrières
- inondation crue torrentielle mouvements de terrain avalanches sécheresse / argile
cyclone remontée de nappe feux de forêt séisme volcan
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN ² oui non
- ² si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPRM)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M
prescrit anticipé approuvé date ³ oui non
- ³ si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à : mouvements de terrain autres
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM ⁴ oui non
- ⁴ si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPRT prescrit et non encore approuvé ⁵ oui non
- ⁵ si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à : effet toxique effet thermique effet de surpression projection risque industriel
- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé oui non
- > L'immeuble est situé dans un secteur d'expropriation ou de délaissement oui non
- > L'immeuble est situé en zone de prescription ⁶ oui non
- ⁶ Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui non
- ⁶ Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente oui non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

- > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité classée en
zone 1 très faible zone 2 faible zone 3 modérée zone 4 moyenne zone 5 forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

- > L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui non

Information relative à la pollution de sols

- > Le terrain se situe en secteurs d'information sur les sols (SIS) NC* oui non
* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de l'Etat dans le département)

Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

- > L'immeuble est situé sur une commune exposée au recul du trait de côte et listée par décret n°2024-531 du 10 juin 2024 oui non
- > L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme. NC* oui non
* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de la commune)
- Si oui, l'horizon temporel d'exposition au recul du trait de côte est :
> d'ici à trente ans > compris entre trente et cent ans
- > L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone ? oui non
- > L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser ? oui non

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T**

- > L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T ** catastrophe naturelle, minière ou technologique oui non

Documents à fournir obligatoirement

Carte Sismicité, Zonage Réglementaire, Règlement concernant le bien, Liste de arrêtés de Catastrophes Naturelles.

Vendeur - Acquéreur

Vendeur KOUKOU
Acquéreur
Date 16/07/2024 Fin de validité 16/01/2025

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique.

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente disponibles sur le site <https://www.naturalsrisks.com>
© 2024 Media Immo. Siège social : 124 rue Louis Baudoin 91100 CORBEIL ESSONNES - RCS EVRY 750 675 613 - RCP GENERALI N° AP 559 256

Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement

Préfecture : Paris
Adresse de l'immeuble : 117 - 127 Boulevard Brune 75014 PARIS 14
En date du : 16/07/2024

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	Indemnisé
Inondations et coulées de boue	05/06/1983	06/06/1983	03/08/1983	05/08/1983	<input type="checkbox"/>
Orages (Inondations et coulées de boue / Tempête / Grêle)	05/06/1983	06/06/1983	10/09/1983	11/09/1983	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	27/06/1990	27/06/1990	07/12/1990	19/12/1990	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	25/05/1992	25/05/1992	24/12/1992	16/01/1993	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	31/05/1992	01/06/1992	20/10/1992	05/11/1992	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	29/04/1993	30/04/1993	28/09/1993	10/10/1993	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	18/07/1994	19/07/1994	06/12/1994	17/12/1994	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	30/05/1999	30/05/1999	21/07/1999	24/08/1999	<input type="checkbox"/>
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	06/07/2001	07/07/2001	06/08/2001	11/08/2001	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	31/05/2003	31/05/2003	03/10/2003	19/10/2003	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	02/03/2006	11/03/2006	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	23/06/2005	23/06/2005	11/04/2006	22/04/2006	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	28/05/2016	05/06/2016	08/06/2016	09/06/2016	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	09/07/2017	10/07/2017	26/11/2018	07/12/2018	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	15/01/2018	05/02/2018	14/02/2018	15/02/2018	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	27/07/2018	27/07/2018	26/11/2018	07/12/2018	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>

Cochez les cases **Indemnisé** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements.

Etabli le :

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur : KOUKOU!

Acquéreur :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

Définition juridique d'une catastrophe naturelle :

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle".

Source : Guide Général PPR

Extrait Cadastral

Département : Paris

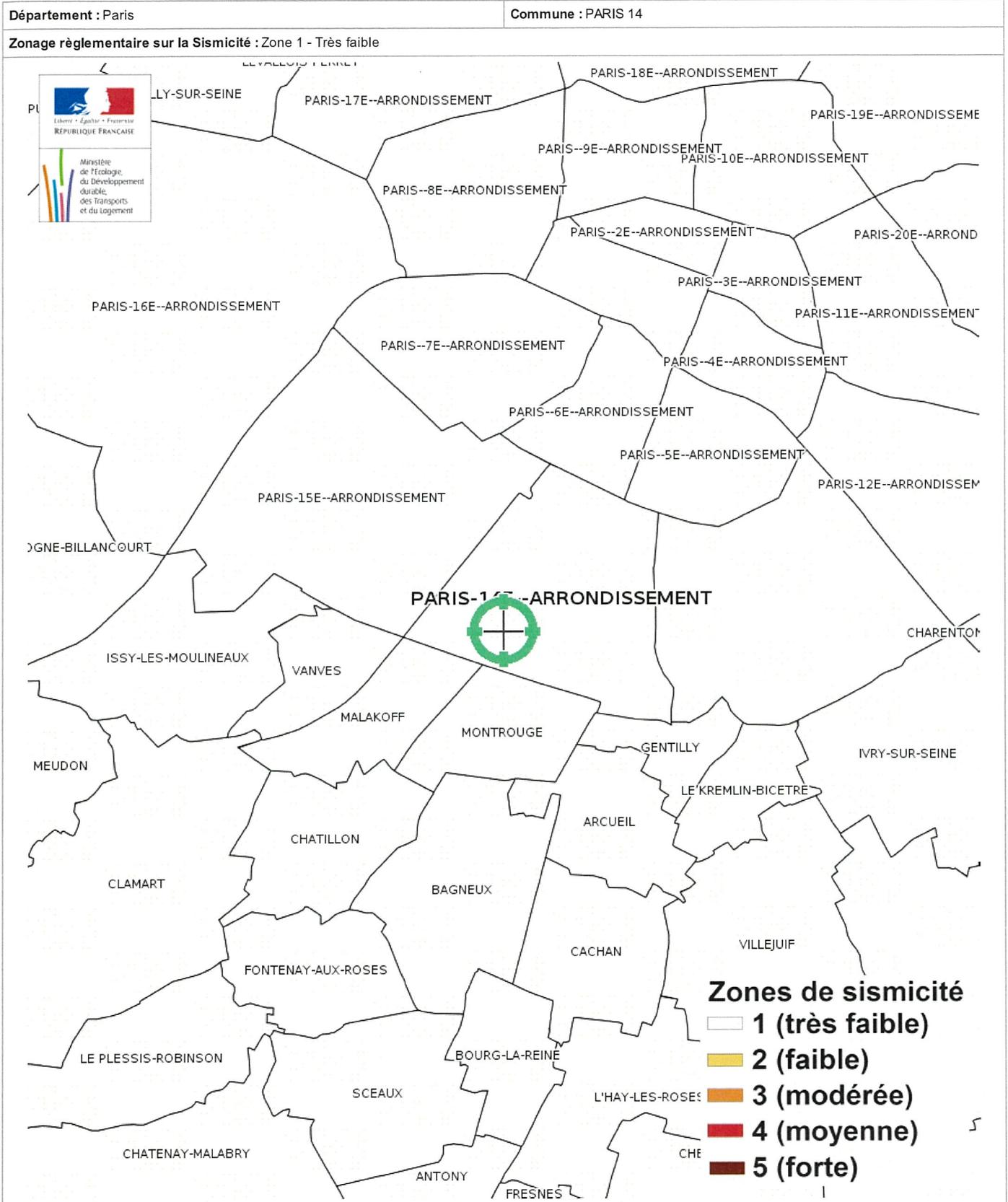
Bases de données : IGN, Cadastre.gouv.fr, Etalab

Commune : PARIS 14

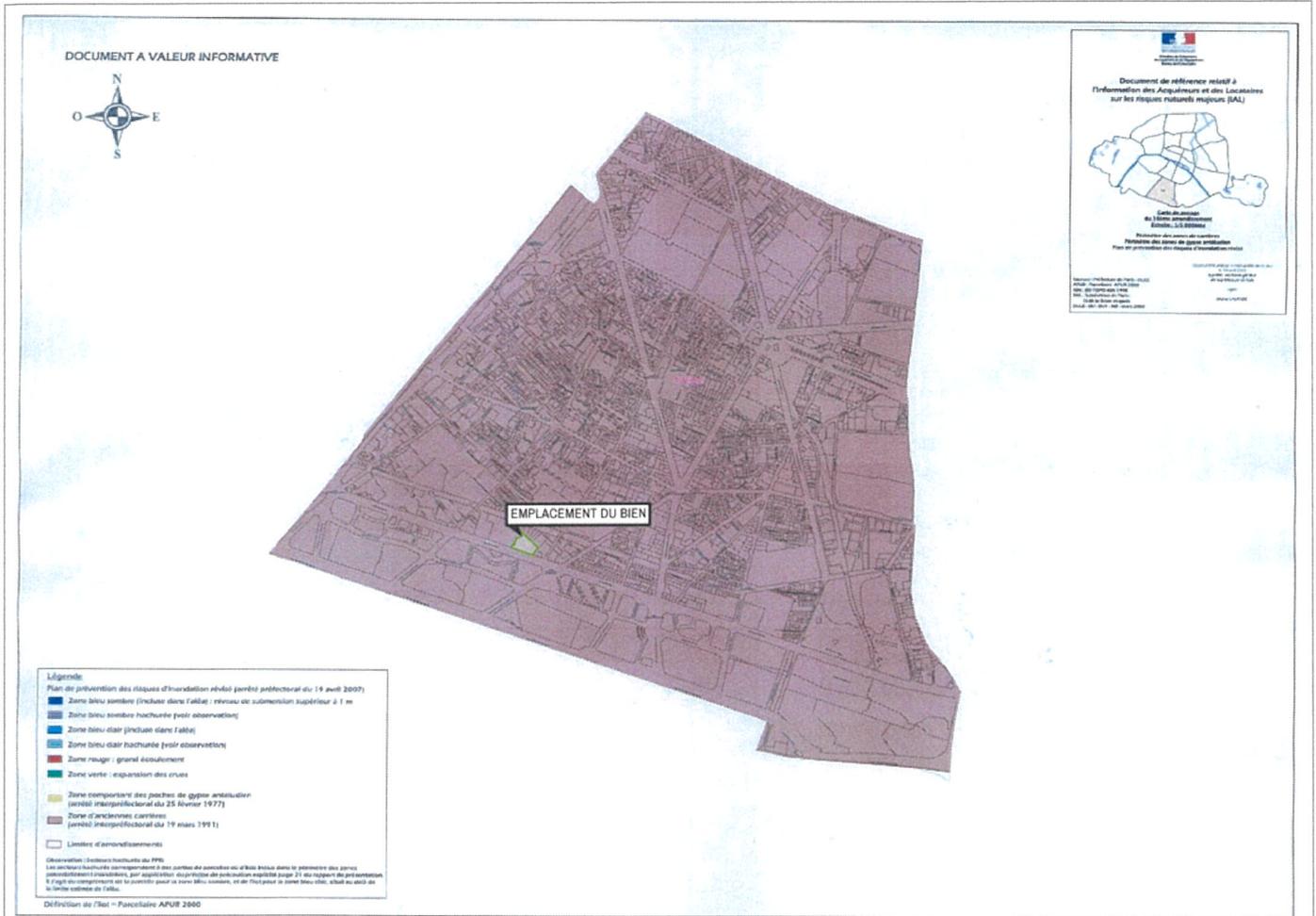
Parcelles : 000 CX 100



Zonage règlementaire sur la Sismicité



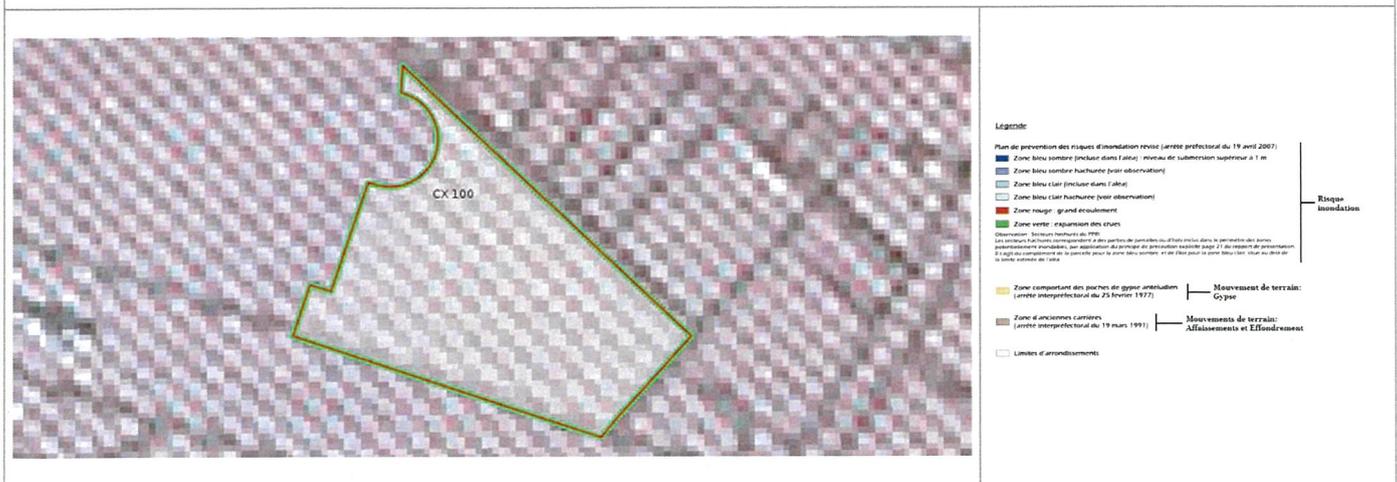
Carte Anciennes Carrières



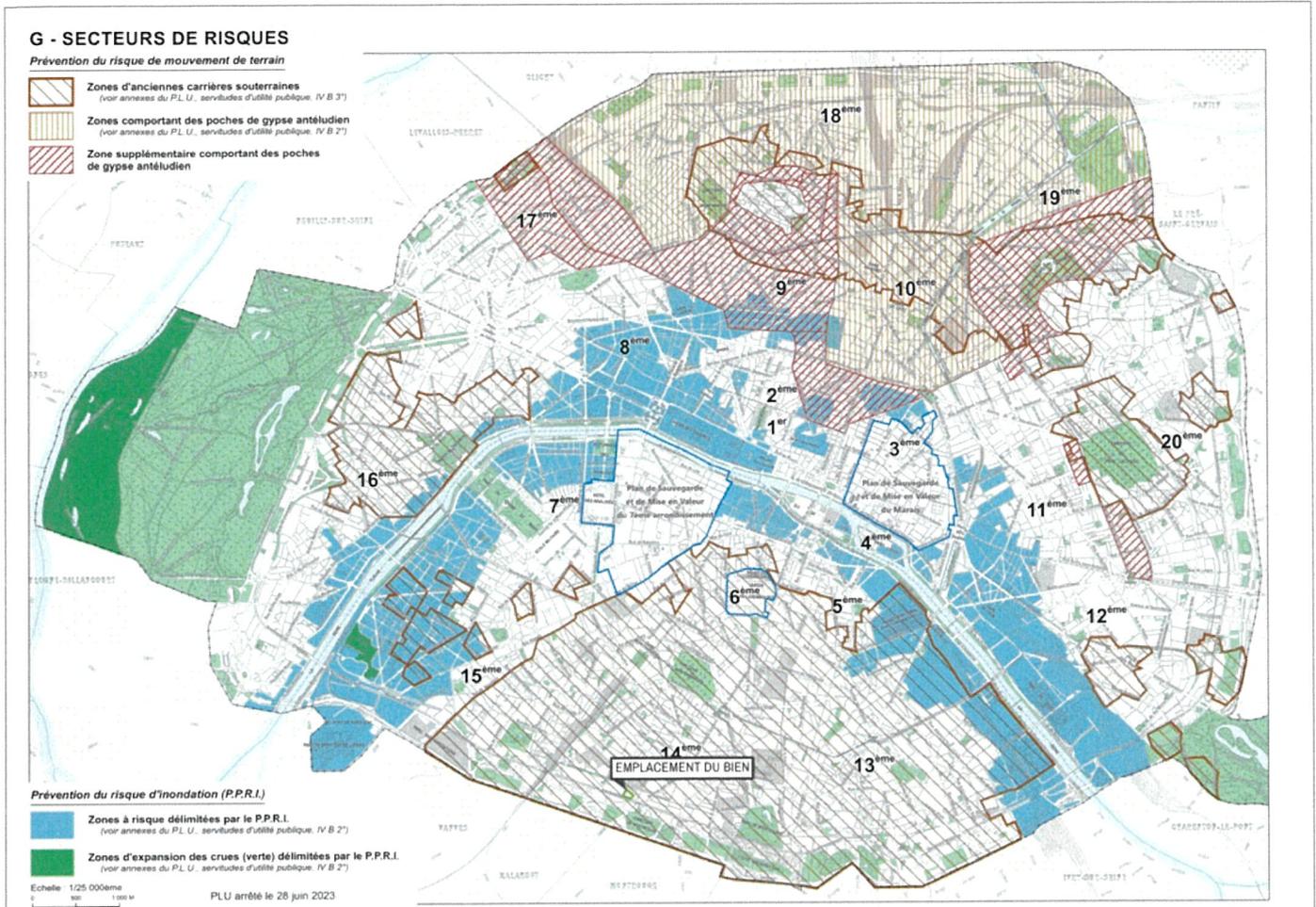
Anciennes Carrières Approuvé le 19/03/1991

EXPOSÉ

Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



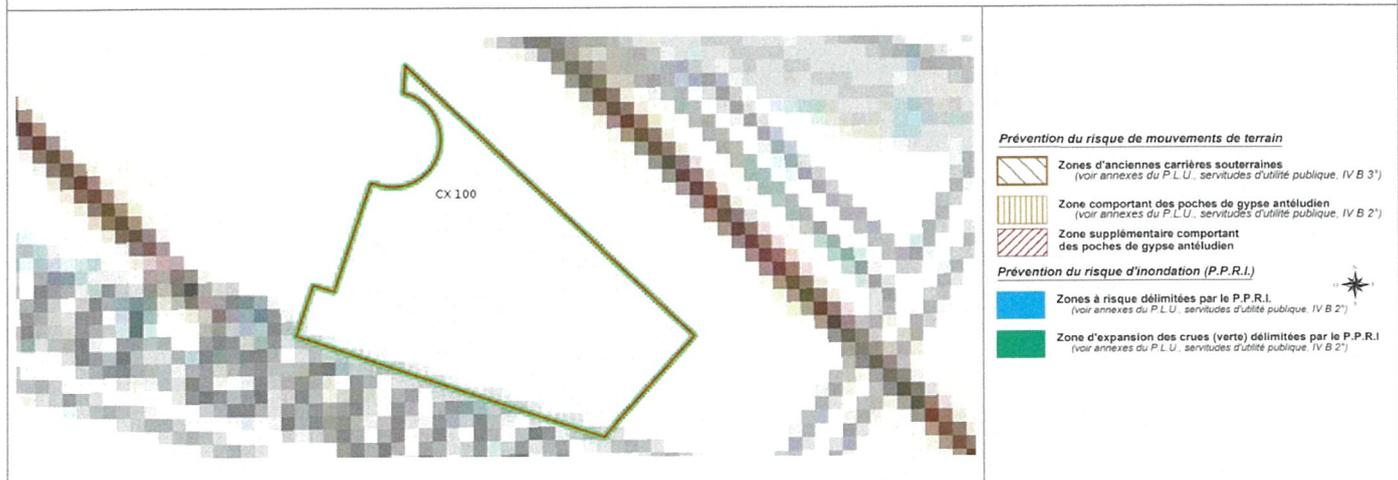
Carte Anciennes Carrières



Anciennes Carrières Informatif

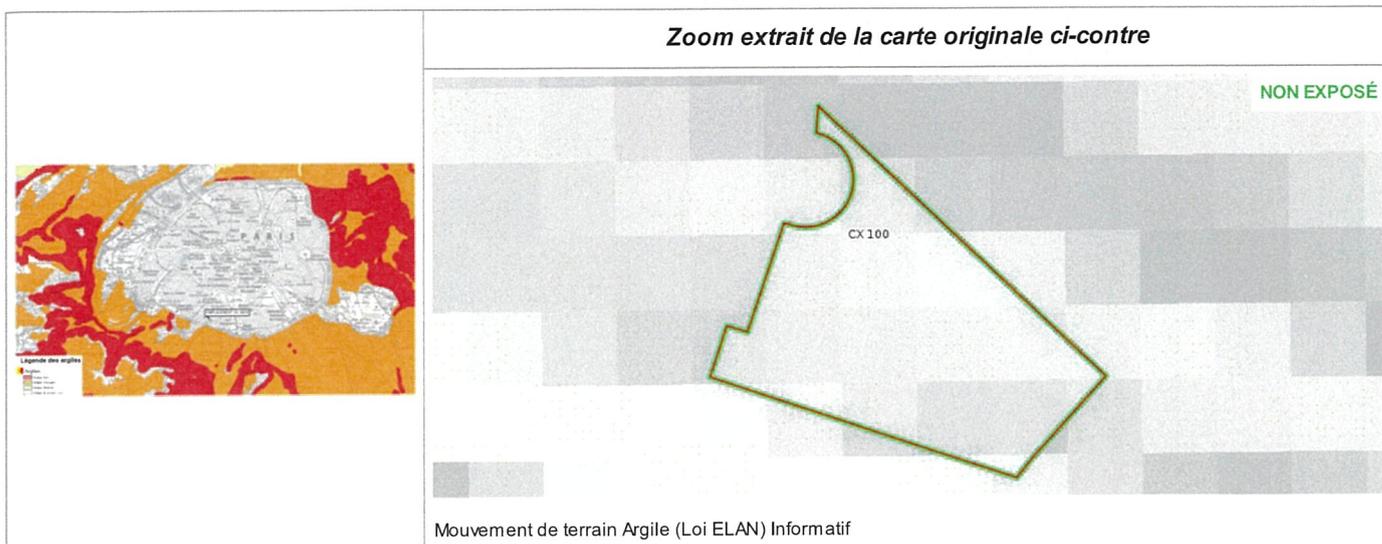
EXPOSÉ

Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



Annexes

Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé



Annexes

Arrêtés



PREFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS

DIRECTION REGIONALE ET
INTERDEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'AMENAGEMENT
Unité territoriale de Paris

Arrêté préfectoral n° 2012159-0001
modifiant l'arrêté préfectoral n° 2006-45-1 du 14 février 2006 portant désignation de Paris en
qualité de commune exposée aux risques technologiques et naturels majeurs et fixant les
modalités d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés à Paris
concernant les risques précités

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27,

Vu le code de la construction et de l'habitation et, notamment, ses articles L.271-4 et L.271-5,

Vu le code des assurances et, notamment, ses articles L.125-2 et L.128-2,

Vu la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée, tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 et, notamment, son article 3-1,

Vu l'arrêté ministériel du 13 avril 2011 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2005 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques,

Vu la circulaire interministérielle du 27 mai 2005, relative à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-45-1 du 14 février 2006 portant désignation de Paris en qualité de commune exposée aux risques technologiques et naturels majeurs et fixant les modalités d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés à Paris concernant les risques précités,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2008-105-2 du 14 avril 2008 modifiant l'arrêté préfectoral n° 2006-45-1 du 14 février 2006 portant désignation de Paris en qualité de commune exposée aux risques technologiques et naturels majeurs et fixant les modalités d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés à Paris concernant les risques précités,

Sur proposition du directeur de l'unité territoriale de l'équipement et de l'aménagement de Paris,

Annexes

Arrêtés

ARRETE :

ARTICLE 1er :

L'article 3 du même arrêté est ainsi modifié :

« Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires par les vendeurs ou les bailleurs (propriétaires ou non) concernant les biens faisant l'objet d'une transaction, relatifs à la localisation des immeubles concernés au regard des zones de risques naturels majeurs identifiés, situés à Paris, sont consignés dans un dossier annexé au présent arrêté qui comprend :

- La liste des risques majeurs visés à l'article 1^{er} du présent arrêté ;
- Pour chacun des risques susmentionnés, une fiche synthétique précisant la nature et, dans la mesure du possible l'intensité, des risques recensés sur le territoire de la commune de Paris ;
- La cartographie des zones concernées par ces risques ;
- Les références des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se reporter ;
- La liste des arrêtés ministériels portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle antérieurement pris et concernant tout ou partie de la commune de Paris.
- le plan de prévention du risque inondation sur le territoire de Paris (documents graphiques, règlement et note de présentation). »

Ce dossier sera mis à jour régulièrement sur le site internet de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris.

ARTICLE 2 :

L'article 4 du même arrêté est ainsi modifié :

« Le dossier et les documents de référence, visés à l'article 2 du présent arrêté, sont consultables :

- à l'accueil de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris
- Sur le site internet de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera notifié au maire de Paris. Il sera affiché dans chaque mairie d'arrondissement de Paris pendant un mois à compter de sa réception par les directeurs généraux des services des mairies d'arrondissement.

Une copie du présent arrêté et de ses annexes sera adressée à la chambre départementale des notaires de Paris.

Le présent arrêté, ainsi que ses modalités de consultation, feront l'objet d'un avis de publication dans la presse locale.

Annexes

Arrêtés

ARTICLE 4 :

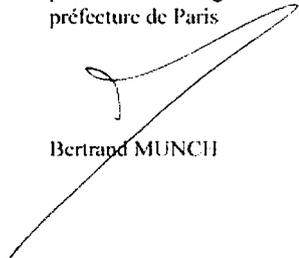
Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Paris, dans le délai de deux mois, à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France, préfecture de Paris.

ARTICLE 5 :

Le préfet, secrétaire général de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris, le préfet de police, le directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement, le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie et le maire de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le **07 JUIN 2012**

Pour le préfet et par délégation,
le préfet, secrétaire général de la
préfecture de la région Ile-de-France,
préfecture de Paris



Bertrand MUNCH

Annexes

Arrêtés

PREFECTURE DE PARIS

Direction de l'Urbanisme du Logement et de l'Équipement

Arrêté préfectoral n°2006-45-1

portant désignation de Paris en qualité de commune exposée aux risques technologiques et naturels majeurs et fixant les modalités d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés à Paris concernant les risques précités

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris,
officier de la Légion d'honneur

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement et, notamment, ses articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation et, notamment, ses articles L.271-4 et L.271-5 ;

Vu le code des assurances et, notamment, ses articles L.125-2 et L.128-2 ;

Vu la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée, tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 et, notamment, son article 3-1 ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 octobre 2005 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques

Vu la circulaire interministérielle du 27 mai 2005, relative à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Vu les arrêtés inter-préfectoraux des 26 janvier 1966, 25 février 1977 et 19 mars 1991, relatifs aux risques liés à la présence en sous-sol de Paris d'anciennes carrières et de zones de gypse antéluvien ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2003-196-1 du 15 juillet 2003, portant approbation du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) du département de Paris ;

Sur proposition du directeur de l'urbanisme, du logement et de l'équipement,

ARRETE :

Article 1er :

Les dispositions des alinéas I et II de l'article L.125-5 du code de l'environnement sont applicables à la commune de Paris, pour ce qui concerne les risques majeurs suivants :

1 - le risque d'inondation, qui fait l'objet d'un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI), approuvé par arrêté préfectoral précité du 15 juillet 2003 ;

2 - les risques liés à la présence en sous-sol de Paris d'anciennes carrières et de zones de gypse antéluvien, signifiés par les arrêtés inter-préfectoraux précités des 26 janvier 1966, 25 février 1977 et 19 mars 1991.

Article 2 :

L'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés à Paris concernant les risques prévue au I et II de l'article L.125-5 et aux articles R.125-23 à R.125-27 du code de l'environnement, et mentionnés à l'article 1er ci-dessus, s'applique, dans la commune de Paris, dans les conditions définies aux articles 5, 6, 7 et 8 du présent arrêté.

Article 3 :

Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires par les vendeurs ou les bailleurs (propriétaires ou non) concernant les biens faisant l'objet d'une transaction, relatifs à la localisation des immeubles concernés au regard des zones de risques naturels majeurs identifiés, situés à Paris, sont consignés dans le dossier annexé au présent arrêté, qui comprend :

la liste des risques majeurs visés à l'article 1er du présent arrêté ;

pour chacun des risques susmentionnés, une fiche synthétique précisant la nature et, dans la mesure du possible l'intensité, des risques recensés sur le territoire de la commune de Paris ;

la cartographie des zones concernées par ces risques ;

les références des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se reporter ;

1

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
NUMERO 3 BIS DU 14 FEVRIER 2006**

Annexes

Arrêtés

la liste des arrêtés ministériels portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle antérieurement pris et concernant tout ou partie de la commune de Paris.

Article 4 :

Le dossier et les documents de référence, visés à l'article 3 du présent arrêté, sont consultables à :

la mairie de Paris ;

la préfecture de Paris - direction de l'urbanisme, du logement et de l'équipement - pôle environnement et patrimoine, 50, avenue Daumesnil, à Paris 12^{ème}.

Article 5 :

Préalablement à l'établissement d'un contrat de vente ou d'un contrat de location, le vendeur ou le bailleur a l'obligation de fournir à l'acquéreur ou au locataire, conformément aux informations figurant au présent arrêté et ses annexes, un état des risques relatifs à l'immeuble concerné, établi moins de six mois avant la date de conclusion dudit contrat.

Ledit état, établi conformément au modèle défini par arrêté ministériel du 13 octobre 2005, est annexé selon le cas :

au diagnostic technique joint au contrat de vente dans les conditions prévues dans l'article L.271-4 du code de la construction et de l'habitation ;

au contrat de location, dans les conditions et selon les modalités prévues à l'article 3-1 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989.

Article 6 :

Les biens mentionnés à l'article 3 du présent arrêté sont tous les types de biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, quelle que soit leur destination.

Article 7 :

Les contrats mentionnés à l'article 5 du présent arrêté sont, notamment :

les promesses unilatérales de vente ou d'achat, les contrats de vente et les contrats écrits de location de bien immobiliers, y compris tout type de contrat donnant lieu à un bail locatif « 3, 6, 9 ans » ;

les locations saisonnières ou de vacances, les locations meublées, etc ;

les contrats de vente en état futur d'achèvement (VEFA), les cessions gratuites, les échanges avec ou sans soulte, les donations, les partages successoraux ou actes assimilés, les baux emphytéotiques, etc.

Article 8 :

Ne sont pas concernés par les dispositions de l'article 5 du présent arrêté :

les contrats de construction de maison individuelle sans fourniture de terrain ;

les contrats de location non écrits (baux oraux) ;

les contrats de séjour dans les établissements comportant des locaux collectifs, en particulier ceux offrant des services à leurs résidents (foyer, maison de retraite, etc) ;

les ventes de biens immobiliers dans le cadre de procédures judiciaires ;

les transferts de propriété réalisés dans le cadre des procédures de préemption, de délaissement et d'expropriation, lorsqu'ils sont réalisés au bénéfice des attributaires de ces droits.

Article 9 :

Les propriétaires d'immeubles qui ont fait l'objet d'une indemnisation accordée au titre d'un sinistre déclaré en tant que catastrophe naturelle par arrêté ministériel doivent en informer les acquéreurs ou locataires, dans les mêmes conditions que celles visées à l'article 5 du présent arrêté.

Article 10 :

Les dispositions de l'article 9 du présent arrêté sont notamment applicables :

aux contrats de vente et aux contrats écrits de location d'immeubles bâtis, y compris tout type de contrat donnant lieu à un bail locatif « 3, 6, 9 ans » ;

aux actes liés à des locations saisonnières ou de vacances, et à des locations meublées, etc ;

aux actes liés à des cessions gratuites, à des échanges avec ou sans soulte, à des donations, à des partages successoraux, et les actes assimilés, les baux emphytéotiques, etc.

Annexes

Arrêtés

Article 11 :

Ne sont pas concernés par les dispositions de l'article 9 du présent arrêté :

les contrats de construction de maison individuelle sans fourniture de terrain ;
les contrats de séjour dans les établissements comportant des locaux collectifs, en particulier ceux offrant des services à leurs résidents (foyer, maison de retraite, etc) ;
les ventes de biens immobiliers dans le cadre de procédures judiciaires ;
les transferts de propriété réalisés dans le cadre des procédures de préemption, de délaissement et d'expropriation, lorsqu'ils sont réalisés au bénéfice des attributaires de ces droits.

Article 12 :

Le présent arrêté est mis à jour lors de chaque modification des arrêtés visés à l'article 1er ci-dessus et pour toute prescription ou publication d'un nouveau plan de prévention des risques.

Les informations contenues dans le dossier visé à l'article 3 du présent arrêté sont mises à jour conformément aux prescriptions mentionnées au III de l'article R.125-5 du code de l'environnement et, le cas échéant, lors de la publication au Journal officiel de la République française de tout nouvel arrêté ministériel reconnaissant l'état de catastrophe naturelle en ce qui concerne tout ou partie de la commune de Paris.

Article 13 :

Les obligations conférées aux vendeurs et aux bailleurs par les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter du premier jour du quatrième mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Article 14 :

Le présent arrêté sera notifié au maire de Paris. Il sera affiché dans chaque mairie d'arrondissement de Paris pendant un mois à compter de sa réception par les directeurs-général des services des mairies d'arrondissement.

Une copie du présent arrêté et de ses annexes sera adressée à la chambre départementale des notaires de Paris.

Le présent arrêté, ainsi que ses modalités de consultation, feront l'objet d'un avis de publication dans la presse locale.

Article 15 :

Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Paris, dans le délai de deux mois, à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Article 16 :

Le préfet, secrétaire général de la préfecture de Paris, le préfet de police, le directeur régional de l'environnement, le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement et le maire de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : www.paris.pref.gouv.fr

Fait à Paris, le 14 février 2006

Le préfet de la région d'Île-de-France
préfet de Paris

Bertrand LANDRIEU

Annexes

Arrêtés

SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITÉ ET LA SECURITE PUBLIQUE : Plan de prévention des risques naturels prévisibles - Mouvements de terrain

2° Documents valant plan de prévention des risques naturels prévisibles liés aux caractéristiques du sous-sol

Conformément à la Loi n° 95.101 du 2 février 1995 (article 40-6) et au décret n° 95.1069 du 5 octobre 1995, l'article R.111.3 du Code de l'urbanisme est abrogé et les dispositions des arrêtés-inter-préfectoraux des 26 janvier 1966, 25 février 1977 et 19 mars 1991 ci-dessous valent plan de prévention des risques naturels prévisibles en application de l'article L.562-2 du Code de l'environnement.

Les périmètres définis par les arrêtés ci-dessous sont reportés, pour information, sur le plan des servitudes relatives à la sécurité publique (Plan de prévention des risques de mouvements de terrains) annexé au P.L.U.

La Préfecture de Police est responsable de l'application de ces servitudes :

Préfecture de Police - Direction de la Protection du Public
12-14, quai de Gesvros - 75195 Paris RP
Tél: 01-49-96-33-52 ou 01-49-96-33-53

Le service chargé du suivi des carrières peut être contacté à l'adresse suivante :

Direction de la Voirie et des Déplacements
Service de l'inspection générale des carrières
1, avenue Henri Roi-Tanguy - Paris 75014
(anciennement 1, place Denfert Rochereau)
Tél: 01-40-47-58-00
Réception du public :
lundi, mercredi et vendredi, de 9h à 12h

ARRÊTÉ INTER-PRÉFECTORAL DU 26 JANVIER 1966 RELATIF AUX ZONES D'ANCIENNES CARRIÈRES DE PARIS ET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE - PERMIS DE CONSTRUIRE - MESURES DE SÉCURITÉ.

Le Préfet de la Seine,
Le Préfet de police,

Vu l'arrêté des consultants du 12 messidor an VIII déterminant les fonctions du Préfet de police ;

Vu le Code municipal, et notamment ses art. 97 et 110 ;

Vu le Code minier ;

Vu le décret du 12 février 1892 réglementant l'exploitation des carrières dans le département de la Seine ;

Vu le décret n° 61-1296 du 30 novembre 1961 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'art. 91 du Code de l'urbanisme et de l'habitation, et notamment les art. 2 et 3 de ce décret ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 15 mai 1961 portant règlement concernant les constructions à édifier dans les zones d'anciennes carrières de Paris et du département de la Seine ainsi que l'utilisation de sols sous-minés par d'anciennes carrières ;

Considérant que dans l'intérêt de la sécurité publique il y a lieu de préciser et de renforcer les prescriptions de l'arrêté susvisé ;

Vu la délibération du Conseil général de la Seine en date du 2 avril 1960 ;
Vu la proposition du Secrétaire général de la Seine (Urbanisme, Aménagement, Construction et Services techniques).

Arrêtent :

Article premier. - Les demandes de permis de construire concernant l'édification, la surélévation, l'extension ou la modification de bâtiments dans Paris et dans le département de la Seine sont transmises pour examen et avis par la Direction de l'Urbanisme à la Direction générale des Services techniques (Inspection générale des carrières), lorsque le terrain est situé dans une zone d'anciennes carrières, afin que soient précisées les conditions qui seront inscrites dans le permis de construire et auxquelles devra satisfaire le maître de l'œuvre en vue d'assurer la stabilité des constructions projetées ainsi que des cours, jardins, garages, parkings, voies de circulation et tous abords de ces constructions.

L'Inspection générale des carrières reçoit de l'autorité compétente copie des permis de construire délivrés dans les zones d'anciennes carrières.

Art. 2. - Le maître de l'œuvre est tenu, préalablement à l'édification de la construction faisant l'objet du permis de construire, de se conformer aux conditions particulières de sécurité qui lui ont été prescrites en application de l'art. 1^{er} ci-dessus.

Art. 3. - Au cours des travaux, les agents de l'Inspection générale des Carrières ont libre accès au chantier. Le maître de l'œuvre doit suivre les indications complémentaires qui peuvent lui être données sur place par ces agents relativement à la nature, au nombre et à l'importance des consolidations à entreprendre. Il demeure responsable de la bonne exécution de ces consolidations.

Art. 4. - Le maître de l'œuvre signalera sans délai à l'Inspection générale des carrières tout désordre qui serait constaté, au cours des travaux de consolidation souterraine, au droit ou au-delà de la moyenneté des tréfonds voisins. L'Inspection générale des carrières en avisera le ou les propriétaires intéressés avec indication des mesures qu'elle préconise pour éviter les désordres sur leurs fonds respectifs.

Art. 5. - Dans le délai d'un mois après achèvement des travaux d'exploration et de consolidation souterraines, le maître de l'œuvre doit remettre, contre récépissé, à l'Inspection générale des carrières, un plan de ces travaux. A ce plan sont annexés le coupe géologique des fouilles et des puits fondés ainsi que les coupes, élévations et schémas nécessaires à une parfaite description des travaux exécutés. Ces pièces sont dressées à l'une des échelles 1/200, 1/100 et doivent comporter, en tant que besoin, une notice explicative en vue de fournir tous les renseignements techniques utiles. Le plan est repéré sans ambiguïté par rapport aux ouvrages de surface existants ou aux rues voisines ; il est daté et authentifié par la signature du maître de l'œuvre et doit porter la désignation de la personne qui a dirigé les travaux.

Art. 6. - Sur un terrain situé dans les zones d'anciennes carrières souterraines, l'exercice de toute activité susceptible d'entraîner la présence d'un personnel ou du public doit faire l'objet d'une déclaration préalable au maire de la commune où la carrière est située, au Préfet de la Seine (Direction générale des Services techniques) si elle est située à Paris, lesquels la transmettent pour examen et avis à l'Inspection générale

des carrières. Ce service précise les conditions qui seront notifiées au déclarant et auxquelles celui-ci devra satisfaire pour prévenir les accidents pouvant résulter de la présence des vides de carrières dans le sous-sol du terrain.

Art. 7. - Sur le rapport de l'Inspection générale des carrières, le Préfet peut à tout moment interdire sur un chantier une technique ou l'usage de matériels susceptibles par leurs répercussions dans les carrières souterraines de créer des désordres dans les constructions et terrains avoisinants.

Art. 8. - Une clôture efficace doit interdire l'accès du public sur tout terrain sous-miné par d'anciennes carrières souterraines de gypse et qui n'est pas l'objet de précautions spéciales pour prévenir les accidents pouvant résulter de la présence des vides de carrières dans le sous-sol du terrain.

Art. 9. - Faute par le maître de l'œuvre de se conformer aux conditions prescrites en vertu des art. 2 et 3 ci-dessus, faute par le déclarant de satisfaire aux conditions prescrites en vertu de l'art. 5 ci-dessus ou faute par le propriétaire du sol de satisfaire à la mesure prévue par l'art. 8 ci-dessus, il y est pourvu d'office, à ses frais, par les soins de l'Administration.

Art. 10. - Les infractions aux dispositions du présent arrêté sont déférées aux tribunaux compétents.

Art. 11. - Est abrogé l'arrêté inter-préfectoral du 15 mai 1961 concernant les constructions à édifier dans les zones des anciennes carrières de Paris et du département de la Seine ainsi que toutes dispositions contraires à celles du présent arrêté.

Art. 12. - Le directeur de la Police municipale de la Préfecture de police, le directeur général des Services techniques et le directeur de l'Urbanisme de la Préfecture de la Seine sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 26 janvier 1966.
Maurice PAPON
Raymond HAAS-PICARD

(Voir plan annexe des servitudes relatives à la sécurité publique sur les risques naturels et technologiques. Ce document ne vaut pas informations mises à disposition par le Préfet de Paris au titre des articles L.125-5 et R.125-26 du Code de l'environnement.)

Annexes Arrêtés

SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET LA SECURITE PUBLIQUE : Plan de prévention des risques naturels prévisibles - Mouvements de terrain

ARRÊTÉ INTER-PRÉFECTORAL DU 25 FÉVRIER 1977 RELATIF AUX TERRAINS EXPOSÉS A DES RISQUES NATURELS

Le Préfet de police.

Le Préfet de Paris.

Vu l'arrêté des consuls du 12 messidor an VIII déterminant les fonctions du Préfet de police ;

Vu le décret n° 68-57 du 19 janvier 1968 relatif aux pouvoirs du Préfet de Paris et à l'organisation des services placés sous son autorité ;

Vu le Code municipal, et notamment ses articles 97 et 110 ;

Vu le Code minier ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment son article R.111-3 qui prescrit la délimitation par arrêté préfectoral pris après consultation des services intéressés, enquête publique, avis du Conseil municipal et de la Commission départementale d'urbanisme, des terrains exposés à un risque naturel tel que inondation, érosion, affaissement, éboulement, avalanche sur lesquels la construction, si elle est autorisée, doit être subordonnée à des conditions spéciales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 octobre 1975 rendant public le plan d'occupation des sols de Paris ; ensemble l'arrêté préfectoral du 28 avril 1976 rendant publiques diverses modifications dudit plan ;

Considérant qu'à la suite d'études effectuées sur la dissolution du gypse dans le nord-est de la région parisienne, il est apparu qu'une partie du nord de Paris était affectée de poches de dissolution de gypse qui seraient susceptibles de provoquer à terme des affaissements d'immeubles, de voies ou d'ouvrages ;

Considérant que l'existence de ce phénomène paraît justifier des précautions particulières pour la construction à l'intérieur d'un secteur formé par le 10^e arrondissement en totalité, et partiellement dans les 17^e, 18^e et 19^e arrondissements ;

Vu le plan définissant le périmètre à l'intérieur duquel ces précautions doivent être prises ;

Vu l'avis des services intéressés ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 septembre 1975 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique du 1er au 16 octobre 1975, sur le projet de délimitation du périmètre où des précautions particulières doivent être prises ; ensemble le dossier d'enquête publique et l'avis favorable au projet du commissaire enquêteur désigné ;

Vu la délibération du 27 novembre 1975 du Conseil de Paris donnant un avis favorable à la poursuite de la procédure tendant à l'intervention d'un arrêté inter-préfectoral délimitant les terrains parisiens exposés à des risques naturels ;

Vu l'avis favorable du Comité d'aménagement de la région parisienne consulté en application de l'article R.613-2 du Code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 relatif aux mesures de sécurité à prendre dans les zones d'anciennes carrières ;

Vu le rapport du directeur de l'Urbanisme et du logement ;

Sur la proposition du Secrétaire général de Paris.

Arrêtent :

Article premier. - La construction et l'exercice d'activités sur les terrains exposés à un risque naturel (affaissement dus à des poches de dissolution du gypse) et délimités par :

le boulevard de la Villette,

la rue du Faubourg-du-Temple,

la place de la République,

le boulevard Saint-Martin,

le boulevard Saint-Denis,

le boulevard de Bonne-Nouvelle,

la rue du Faubourg-Poissonnière,

le boulevard Barbès,

la rue Marcadet,

la rue Lamarck,

la rue Danronnet.

la rue Caulaincourt,

le boulevard de Clichy,

le boulevard des Batignolles,

la rue de Rome,

les voies S.N.C.F. en prolongement de la rue de Rome.

la limite administrative de Paris,

et l'avenue Jean Jaurès,

à Paris (10^e, 17^e, 18^e et 19^e arrondissement), telles que ces limites sont précisées au plan annexé à la minute du présent arrêté, sont subordonnées aux mêmes conditions spéciales qui ont été déterminées par l'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 susvisé et annexées à la minute du présent arrêté.

Art. 2. - Toute découverte de poches de dissolution du gypse devra faire l'objet d'une déclaration à l'Inspection générale des carrières, 1, place Denfert-Rochereau, à Paris (14^e).

Art. 3. - Le directeur de la Protection et de la sécurité du public de la Préfecture de Police, le directeur général de l'Aménagement urbain et le directeur de l'Urbanisme et du logement de la Préfecture de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie certifiée conforme leur sera adressée, et qui sera inséré au "Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de police", et publié par voie d'affiches.

Fait à Paris, le 25 février 1977

Le Préfet de police

Le Préfet de Paris

Pierre SOMVELLE

Jean TAULELLE

(Voir plan annexé des servitudes relatives à la sécurité publique sur les risques naturels et technologiques. Ce document ne vaut pas informations mises à disposition par le Préfet de Paris au titre des articles L.125-5 et R.125-26 du Code de l'environnement)

ARRÊTÉ INTER-PRÉFECTORAL N° 91-331 DU 19 MARS 1991 RELATIF À LA DÉLIMITATION DES PÉRIMÈTRES DES ANCIENNES CARRIÈRES DE PARIS

Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, chevalier de la Légion d'honneur et le préfet de police

Vu le Code minier ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 portant règlement concernant les constructions à édifier dans les zones d'anciennes carrières de Paris et du département de la Seine ainsi que l'utilisation de sols sous-minés par d'anciennes carrières ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 25 février 1977 délimitant les zones de poches de dissolution de gypse ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article R.111-3 qui prescrit la délimitation, par arrêté préfectoral pris après consultation des services intéressés, enquête publique, avis du conseil municipal, des terrains exposés à un risque tel qu'inondation, érosion, affaissement, éboulement, avalanche, sur lesquels la construction, si elle est autorisée, doit être subordonnée à des conditions spéciales ;

Vu l'avis des services intéressés (Inspection générale des carrières et délégation régionale à l'architecture et à l'environnement) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 août 1988 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique du 19 septembre au 5 novembre 1988, sur le projet de

délimitation des périmètres où des précautions particulières doivent être prises ;

Vu le rapport de la commission d'enquête publique en date du 5 décembre 1988 ;

Vu la délibération du 11 février 1991 du conseil de Paris donnant un avis favorable à l'intervention d'un arrêté inter-préfectoral délimitant les terrains parisiens exposés à un risque lié aux anciennes carrières ;

Vu le rapport de l'inspecteur général des carrières.

Arrêtent :

Article premier. - Les terrains exposés à un risque lié aux anciennes carrières sont délimités suivant le plan annexé à la minute du présent arrêté.

Art. 2. - La construction et l'exercice d'activités sur ces terrains sont subordonnées aux mêmes conditions spéciales qui ont été déterminées par l'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 susvisé.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Recueil des actes administratifs* de la préfecture de Paris et de la préfecture de police, au *bulletin municipal officiel* et dans le journal *Le Parisien*.

Art. 4. - Le préfet de Paris et le préfet de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 mars 1991

Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, Christian SAUTTER
Le préfet de police, Pierre VERBRUGGHE

Nota. - Le plan peut être consulté :

- à l'Inspection générale des carrières, 1, place Denfert-Rochereau, 75014 Paris, tél. : 43 21 58 00

- à la préfecture de Paris, bureau de l'urbanisme, section de l'environnement et des sites, bureau 327, 50, avenue Daumesnil, 75012 Paris, tél. : 49 28 41 52

(Voir plan annexé des servitudes relatives à la sécurité publique sur les risques naturels et technologiques. Ce plan ne vaut pas informations mises à disposition par le Préfet de Paris au titre des articles L.125-5 et R.125-26 du Code de l'environnement)

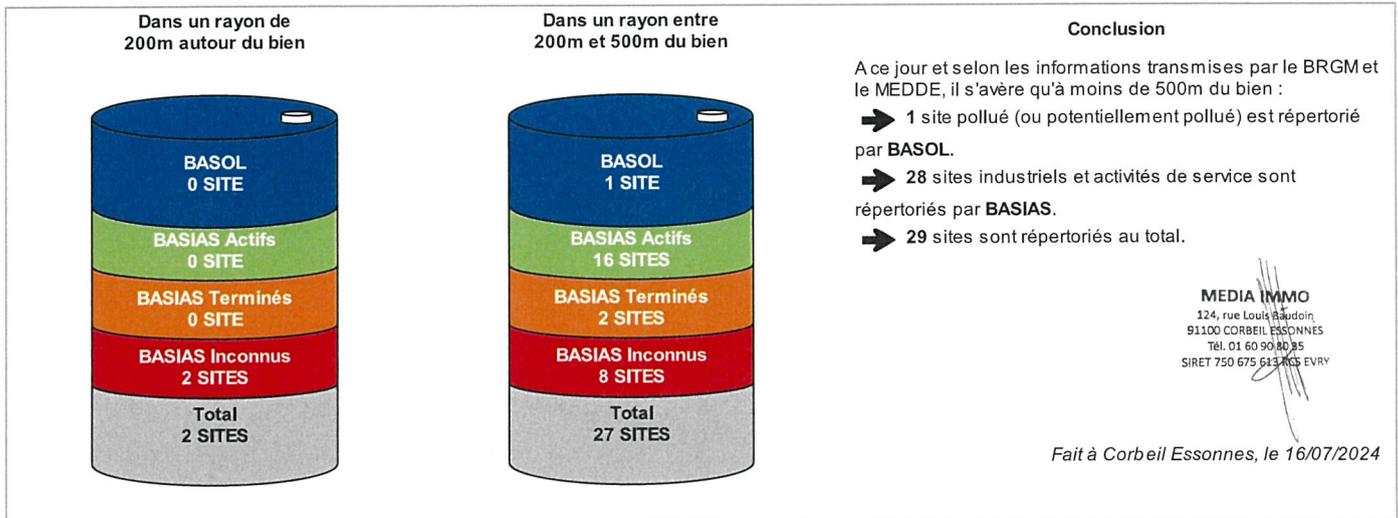
Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS)*



Réalisé en ligne** par	Media Immo
Pour le compte de	RESAM DIAGNOSTICS
Numéro de dossier	AS-6021
Date de réalisation	16/07/2024

Localisation du bien	117 - 127 Boulevard Brune 75014 PARIS 14
Section cadastrale	CX 100
Altitude	63.68m
Données GPS	Latitude 48.825846 - Longitude 2.317067

Désignation du vendeur	KOUKOU
Désignation de l'acquéreur	



* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL, BASIAS, CASIAS et des futurs SIS soient à jour.

Document réalisé à partir des bases de données **BASIAS**, **BASOL** et **CASIAS**
(gérées par le **BRGM** - Bureau de Recherches Géologiques et Minières et le **MEDDE** - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques de Pollution des Sols
Qu'est-ce que l'ERPS ?
Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien
Inventaire des sites BASOL / BASIAS situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés

Qu'est-ce que l'ERPS ?

Ce document n'a pour but que de communiquer, **A TITRE INFORMATIF**, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

Qu'est-ce qu'un site pollué ?

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, **à l'échelle cadastrale**.

Quels sont les derniers changements ?

Le décret n° 2022-1289 du 1er octobre 2022 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires sur les risques vient renforcer le formalisme de l'état de pollution des sols. Depuis le 1er janvier 2023, l'ERP doit mentionner le dernier arrêté pris par le préfet sur l'existence d'un SIS, la date d'élaboration, le numéro des parcelles concernées, ainsi que des dispositions réglementaires, tout en reprenant les informations à disposition dans le système d'information géographique (art R125-26 du Code de l'environnement).

Que signifient BASOL, BASIAS et CASIAS ?

- ➔ **BASOL** : Base de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- ➔ **BASIAS** : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). **Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.**
- ➔ **CASIAS** : Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service, présentant l'historique des activités industrielles ou de services que se sont succédé au cours du temps. **CASIAS ne préjuge pas d'une pollution effective des sols des établissements recensés.**

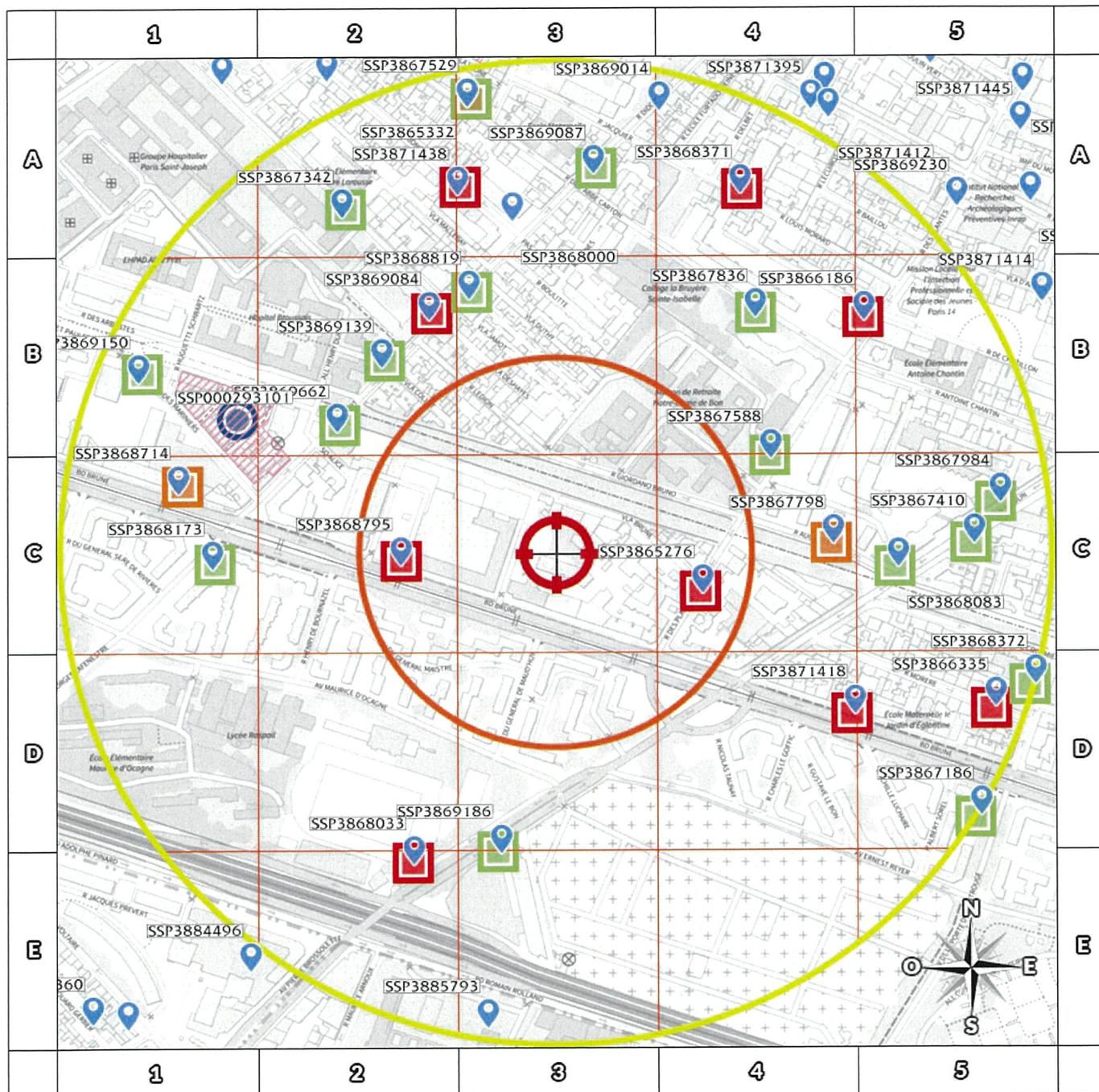
Que propose Media Immo ?

Media Immo vous transmet, à titre informatif, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données **BASOL** et **BASIAS**, et sur **CASIAS**.

Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, **dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution**, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la **résolution du contrat** ou, selon le cas, de **se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer**. L'acquéreur peut aussi demander la **réhabilitation du terrain aux frais du vendeur** lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015)

Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien



- BASOL : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués)
- BASIAS en activité : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- BASIAS dont l'activité est terminée : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- BASIAS dont l'activité est inconnue : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- Sites CASIAS : Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service

- Emplacement du bien
- Zone de 200m autour du bien
- Zone de 500m autour du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement polluée) situés à moins de 500m du bien représentés par les pictos et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Le descriptif complet des sites CASIAS est consultable sur le site <https://georisques.gouv.fr/>.

Inventaire des sites BASOL / BASIAS

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

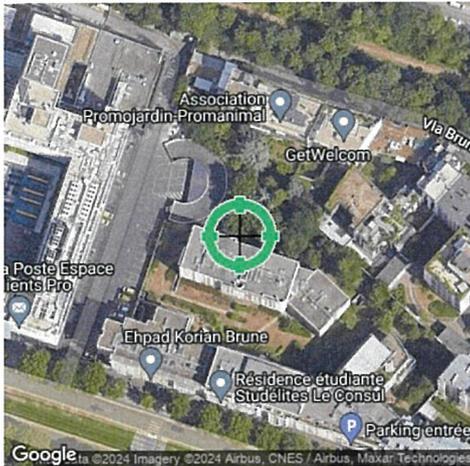
Repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Distance (Environ)
C4	Lion, imprimerie moderne du	Imprimerie Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...) ; Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures); Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	150 m
C2	IMMEUBLE BACHELARD / LA POSTE	Transformateur (PCB, pyralène, ...); Compression, réfrigération; Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	154 m

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Distance (Environ)
C4	HOPITAL NOTRE DAME DE BON SECOURS	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures); Transformateur (PCB, pyralène, ...); Usine d'incinération et atelier de combustion de déchets (indépendants ou associés aux cimenteries) ; Activités hospitalières; Compression, réfrigération	235 m
B2	FRANCE TELECOM	Transformateur (PCB, pyralène, ...); Compression, réfrigération; Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques; Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.); Usine d'incinération et atelier de combustion de déchets (indépendants ou associés aux cimenteries)	251 m
B2	GROUPE HOSPITALIER BROUSSAIS	Activités hospitalières; Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.); Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2); Utilisation de sources radioactives et stockage de substances radioactives (solides, liquides ou gazeuses) ; Compression, réfrigération	258 m
B2	SOFAP	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	271 m
B3	NET AUTOMATIC BRANCON, SOCIETE	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	275 m
C4	OPHLM DE LA VILLE DE PARIS	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	275 m
E3	INSTITUT NATIONAL DE JUDO / FFJDA	Compression, réfrigération; Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	307 m
B4	AGF	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	313 m
D4	Desgrandchamps	imprimerie, typographie Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...)	337 m
C5	TOTAL	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	339 m
C1	BOURBOTTE, SOCIETE	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	341 m
B1	Hôpital Broussais		345 m
E2	BP STATION SERVICE	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage); Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	345 m
C1	MAGASIN BRUNE / S.A ATAC	Transformateur (PCB, pyralène, ...); Compression, réfrigération; Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarissage)	379 m
A3	Munier	imprimerie, typographie Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...)	380 m
B5	GROUVELLE ET ARQUEMBOURG	Usine de construction mécanique Fabrication de machines et équipements n.c.a. (constructions mécaniques)	388 m
A3	PRESSING SFSLP, ex PRESSING STAR/PRESS	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	390 m
A2	Centre Hospitalier Sainte Anne, ex HOPITAL SAINT JOSEPH	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie); Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques; Activités hospitalières; Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.); Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles; Compression, réfrigération; Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures); Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2); Usine d'incinération et atelier de combustion de déchets (indépendants ou associés aux cimenteries)	404 m
A4	LEQUIROT-MORARD SOCIETE	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	411 m
C5	PRESSING Emi d'Or France ou CHATILLON PRESSING	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	415 m
C5	OPHLM	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	443 m

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Distance (Environ)
B1	TOUR PLAISANCE		450 m
D5	PERSON	Usine de constructions métalliques Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	462 m
A3	CASLON (Sté)	Fonderie Fonderie	465 m
A3	CASLON SOCIETE	Sidérurgie	465 m
D5	LES PARKINGS DU MIDI	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles;Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	492 m
D5	PRESSING CHRONO CLEAN, ex SOCIETE NET ORLEANS	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	497 m

Nom	Activité des sites non localisés
	Aucun site non localisé

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)*



Réalisé en ligne** par	Media Immo
Pour le compte de	RESAM DIAGNOSTICS
Numéro de dossier	AS-6021
Date de réalisation	16/07/2024
Localisation du bien	117 - 127 Boulevard Brune 75014 PARIS 14
Section cadastrale	CX 100
Altitude	63.68m
Données GPS	Latitude 48.825846 - Longitude 2.317067
Désignation du vendeur	KOUKOU
Désignation de l'acquéreur	

RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

GÉNÉALOGIE

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée, à l'adresse postale, à leurs coordonnées précises ou leur valeur initiale.

*** Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à les informations rendues publiques par l'Etat.**

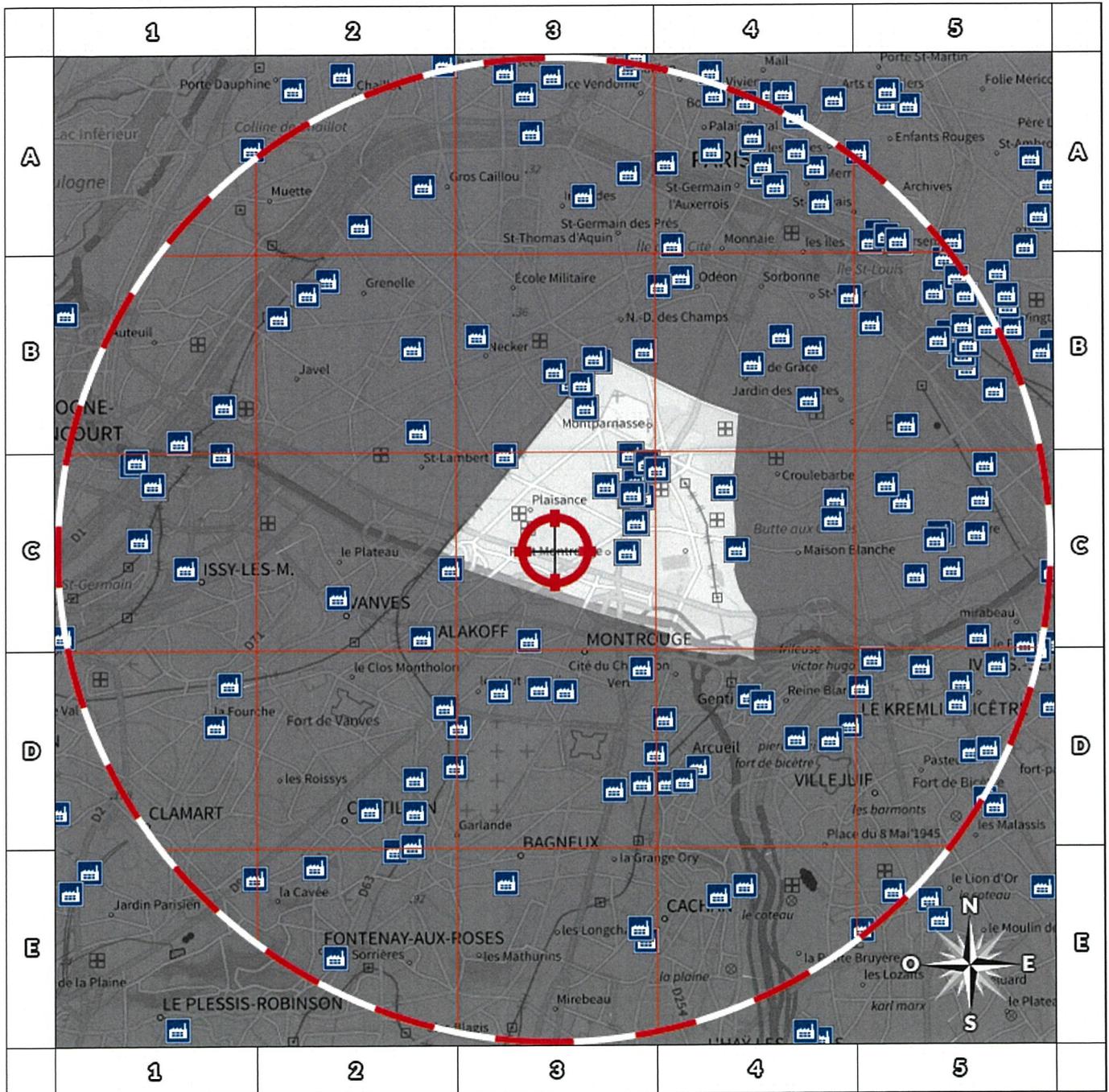
** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ICPE du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

SOMMAIRE

Synthèse des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Cartographie des ICPE
Inventaire des ICPE

Cartographie des ICPE

Commune de PARIS 14 (75014)



2000m

- | | |
|---------------------|------------------------------|
| Usine Seveso | Elevage de porc |
| Usine non Seveso | Elevage de bovin |
| Carrière | Elevage de volaille |
| Emplacement du bien | Zone de 5000m autour du bien |

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement situées à moins de 5000m du bien représentées par les pictos et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Inventaire des ICPE

Commune de PARIS 14 (75014)

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<i>ICPE situées à moins de 5000m du bien</i>					
	Valeur Initiale	GARAGE HORIZON (i1296)	109 RUE DE LA TOMBE ISSOIRE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PARKING DU MIDI	36/38 RUE FRIANT 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CITROEN	6 RUE COULMIERS 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GARAGE COULMIERS	9 RUE COULMIERS RUE FRIAND 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING SISSY (i3333)	108 RUE RAYMOND LOSSERAND 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	FRANCE TELECOM	12 BIS CAMPAGNE PREMIERE 75014 Paris	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	QGMS PRESSING SARL	141 RUE LOSSERAND 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SARL NINIVE	153 RUE RAYMOND LOSSERAND 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GARAGE HORIZON (i1296)	109 RUE DE LA TOMBE ISSOIRE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING DANVILLE FOURNIE	41 RUE DA GUERRE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PARKING DU MIDI	36/38 RUE FRIANT 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CITROEN	6 RUE COULMIERS 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GARAGE COULMIERS	9 RUE COULMIERS RUE FRIAND 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GARAGE HORIZON (i1296)	109 RUE DE LA TOMBE ISSOIRE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SCAU	28-32 rue AMIRAL MOUCHEZ 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PARKING DU MIDI	36/38 RUE FRIANT 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CITROEN	6 RUE COULMIERS 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GARAGE COULMIERS	9 RUE COULMIERS RUE FRIAND 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	FRANCE TELECOM	12 BIS CAMPAGNE PREMIERE 75014 Paris	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	FRANCE TELECOM	12 BIS CAMPAGNE PREMIERE 75014 Paris	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING CLEAN 9 (i20102734)	73 BOULEVARD BRUNE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ANNA PRESSING (i20082351)	23 RUE DIDOT 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	mandataire judiciaire associés LEVY	33 RUE DE GERGOVIE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	QGMS PRESSING SARL	141 RUE LOSSERAND 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	QGMS PRESSING SARL	141 RUE LOSSERAND 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	NOUR PRESSING SARL(i3852)	29 RUE HIPPOLYTE MAINDRON 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	NAD PRESSING	6 RUE DE LA SABLIERE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	BMK HOSPITALITY	3 RUE DU MOULIN VERT 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GES LOCATION GARAGE	253 BOULEVARD RASPAIL 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	M 98 PRESSING (i3301)	98 BOULEVARD DU MONTPARNASSE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING SISSY (i3333)	108 RUE RAYMOND LOSSERAND 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	mandataire judiciaire associés LEVY	33 RUE DE GERGOVIE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	mandataire judiciaire associés LEVY	33 RUE DE GERGOVIE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	BMK HOSPITALITY	3 RUE DU MOULIN VERT 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GES LOCATION GARAGE	253 BOULEVARD RASPAIL 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SARL NINIVE	153 RUE RAYMOND LOSSERAND 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	M 98 PRESSING (i3301)	98 BOULEVARD DU MONTPARNASSE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	BMK HOSPITALITY	3 RUE DU MOULIN VERT 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING DANVILLE FOURNIE	41 RUE DA GUERRE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GES LOCATION GARAGE	253 BOULEVARD RASPAIL 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SCAU	28-32 rue AMIRAL MOUCHEZ 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	M 98 PRESSING (i3301)	98 BOULEVARD DU MONTPARNASSE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING SISSY (i3333)	108 RUE RAYMOND LOSSERAND 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING SISSY (i3333)	108 RUE RAYMOND LOSSERAND 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING DOUNIA(i4825)	233 RUE D'ALEZIA 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING CLEAN 9 (i20102734)	73 BOULEVARD BRUNE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ANNA PRESSING (i20082351)	23 RUE DIDOT 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	NOUR PRESSING SARL(i3852)	29 RUE HIPPOLYTE MAINDRON 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SARL NINIVE	153 RUE RAYMOND LOSSERAND 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING DANVILLE FOURNIE	41 RUE DA GUERRE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	NAD PRESSING	6 RUE DE LA SABLIERE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<i>ICPE situées à moins de 5000m du bien</i>					
	Valeur Initiale	CASLON	25 RUE DE L' ABBE CARTON 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SCAU	28-32 rue AMIRAL MOUCHEZ 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SARL NINIVE	153 RUE RAYMOND LOSSERAND 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING DANVILLE FOURNIE	41 RUE DA GUERRE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SCAU	28-32 rue AMIRAL MOUCHEZ 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING CLEAN 9 (i20102734)	73 BOULEVARD BRUNE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ANNA PRESSING (i20082351)	23 RUE DIDOT 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING CLEAN 9 (i20102734)	73 BOULEVARD BRUNE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ANNA PRESSING (i20082351)	23 RUE DIDOT 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	NOUR PRESSING SARL(i3852)	29 RUE HIPPOLYTE MAINDRON 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING NETA SEC(i20081393)	7 RUE POIRIER DE NARCA Y 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	NAD PRESSING	6 RUE DE LA SABLIERE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	NOUR PRESSING SARL(i3852)	29 RUE HIPPOLYTE MAINDRON 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	NAD PRESSING	6 RUE DE LA SABLIERE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING AFOREV LOSSERAND (i1425)	63 RUE RAYMOND LOSSERAND 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING DOUNIA(i4825)	233 RUE D'ALEZIA 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING SOPHIE GERMAIN	16 rue Sophie Germain 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CASLON	25 RUE DE L' ABBE CARTON 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PEUGEOT PSA RETAIL PARIS ALESIA	5 avenue Jean Moulin 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING DOUNIA(i4825)	233 RUE D'ALEZIA 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING DOUNIA(i4825)	233 RUE D'ALEZIA 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Gourdon Daniel (DGS)	4 Rue Francis de Pressensé 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Dacia Renault Minute	70 rue Faubourg Saint Jacques 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Espace Sud Cars	70 avenue Jean moulin 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Garage Alésia	13 rue Mouton Duvernet 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING NETA SEC(i20081393)	7 RUE POIRIER DE NARCA Y 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<i>ICPE situées à moins de 5000m du bien</i>					
	Valeur Initiale	Mdas	48 Boulevard Brune 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Mramond Dan Auto	11 Villa Virginie 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CASLON	25 RUE DE L' ABBE CARTON 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CASLON	25 RUE DE L' ABBE CARTON 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING A FOREV LOSSERAND (i1425)	63 RUE RAYMOND LOSSERAND 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	EAU DE PARIS	POSTE D'ARCUEIL AVENUE DAVID WEILL 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS MENUISER	93, rue de l'Ouest 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING NETA SEC(i20081393)	7 RUE POIRIER DE NARCA Y 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING SOPHIE GERMAIN	16 rue Sophie Germain 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING NETA SEC(i20081393)	7 RUE POIRIER DE NARCA Y 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PEUGEOT PSA RETAIL PARIS ALESIA	5 avenue Jean Moulin 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING A FOREV LOSSERAND (i1425)	63 RUE RAYMOND LOSSERAND 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING A FOREV LOSSERAND (i1425)	63 RUE RAYMOND LOSSERAND 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Gourdon Daniel (DGS)	4 Rue Francis de Pressensé 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Dacia Renault Minute	70 rue Faubourg Saint Jacques 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Espace Sud Cars	70 avenue Jean moulin 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Garage Alésia	13 rue Mouton Duvernet 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CENTRE HOSPITALIER SAINTE ANNE	1, RUE CABANIS 75014 Paris	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	HOPITAL COCHIN SITE COCHIN (i5479)	27, RUE DU FAUBOURG SAINT-JACQUES 123 BOULEVARD DE PORT-ROYAL 75014 Paris	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	TOTAL SA	rue de la Légion Ettrangère 75014 Paris	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	HOPITAL COCHIN - INSERM U567	22 RUE MECHAIN 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	RATP PHT RENE COTY	61, AVENUE RENE COTY 75014 PARIS 14	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SAINT JACQUES HOTEL ET CONGRES	17, BOULEVARD SAINT JACQUES 75014 Paris	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Midas	48 Boulevard Brune 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PULLMANN HOTEL	19, RUE DU COMMANDANT MOUCHOTTE 75014 PARIS 14	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Miramond Dan Auto	11 Villa Virginie 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<i>ICPE situées à moins de 5000m du bien</i>					
	Valeur Initiale	PRESSING SOPHIE GERMAIN	16 rue Sophie Germain 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING SOPHIE GERMAIN	16 rue Sophie Germain 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PEUGEOT PSA RETAIL PARIS ALESIA	5 avenue Jean Moulin 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	EAU DE PARIS	POSTE D'ARCUEIL AVENUE DAVID WEILL 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PEUGEOT PSA RETAIL PARIS ALESIA	5 avenue Jean Moulin 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS MENUISER	93, rue de l'Ouest 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Gourdon Daniel (DGS)	4 Rue Francis de Pressensé 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Dacia Renault Minute	70 rue Faubourg Saint Jacques 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Espace Sud Cars	70 avenue Jean moulin 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Garage Alésia	13 rue Mouton Duvernet 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Gourdon Daniel (DGS)	4 Rue Francis de Pressensé 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Dacia Renault Minute	70 rue Faubourg Saint Jacques 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Espace Sud Cars	70 avenue Jean moulin 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Garage Alésia	13 rue Mouton Duvernet 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Midas	48 Boulevard Brune 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Miramond Dan Auto	11 Villa Virginie 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Midas	48 Boulevard Brune 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	FRANCE TELECOM	12 BIS CAMPAGNE PREMIERE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Miramond Dan Auto	11 Villa Virginie 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	EAU DE PARIS	POSTE D'ARCUEIL AVENUE DAVID WEILL 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	NEXITY PROPERTY MANAGEMENT	66 AVENUE DU MAINE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Espace Expansion - Unibail-Rodamco	68-80 AVENUE DU MAINE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	EAU DE PARIS	POSTE D'ARCUEIL AVENUE DAVID WEILL 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CENTRE HOSPITALIER SAINTE ANNE	1, RUE CABANIS 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	HOPITAL COCHIN SITE COCHIN (i5479)	27, RUE DU FAUBOURG SAINT-JACQUES 123 BOULEVARD DE PORT-ROYAL 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	TOTAL SA	rue de la Légion Ettrangère 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<i>ICPE situées à moins de 5000m du bien</i>					
	Valeur Initiale	CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS MENUISER	93, rue de l'Ouest 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	HOPITAL COCHIN - INSERM U567	22 RUE MECHAIN 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	RATP PHT RENE COTY	61, AVENUE RENE COTY 75014 PARIS 14	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SAINT JACQUES HOTEL ET CONGRES	17, BOULEVARD SAINT JACQUES 75014 Paris	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PULLMANN HOTEL	19, RUE DU COMMANDANT MOUCHOTTE 75014 PARIS 14	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS MENUISER	93, rue de l'Ouest 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GROUPE HOSPITALIER PARIS SAINT JOSEPH	185 RUE RAYMOND LOSSERAND 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CENTRE HOSPITALIER SAINTE ANNE	1, RUE CABANIS 75014 Paris	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	HOPITAL COCHIN SITE COCHIN (i5479)	27, RUE DU FAUBOURG SAINT-JACQUES 123 BOULEVARD DE PORT-ROYAL 75014 Paris	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	TOTAL SA	rue de la Légion Ettrangère 75014 Paris	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	HOPITAL COCHIN - INSERM U567	22 RUE MECHAIN 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	RATP PHT RENE COTY	61, AVENUE RENE COTY 75014 PARIS 14	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	THEATRE BOBINO	20 RUE DE LA GAITE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SAINT JACQUES HOTEL ET CONGRES	17, BOULEVARD SAINT JACQUES 75014 Paris	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	INSTITUT DE PUERICULTURE ET PERINATOLOGI	26, Boulevard Brune 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PULLMANN HOTEL	19, RUE DU COMMANDANT MOUCHOTTE 75014 PARIS 14	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CENTRE HOSPITALIER SAINTE ANNE	1, RUE CABANIS 75014 Paris	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	HOPITAL COCHIN SITE COCHIN (i5479)	27, RUE DU FAUBOURG SAINT-JACQUES 123 BOULEVARD DE PORT-ROYAL 75014 Paris	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	TOTAL SA	rue de la Légion Ettrangère 75014 Paris	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	HOPITAL COCHIN - INSERM U567	22 RUE MECHAIN 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	RATP PHT RENE COTY	61, AVENUE RENE COTY 75014 PARIS 14	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SAINT JACQUES HOTEL ET CONGRES	17, BOULEVARD SAINT JACQUES 75014 Paris	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING MT TRADITION (i297)	295 BOULEVARD RASPAIL 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	FRANCE TELECOM	12 BIS CAMPAGNE PREMIERE 75014 Paris	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PULLMANN HOTEL	19, RUE DU COMMANDANT MOUCHOTTE 75014 PARIS 14	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING SARRETTE (i416)	49 RUE SARRETTE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<i>ICPE situées à moins de 5000m du bien</i>					
	Valeur Initiale	NEXITY PROPERTY MANAGEMENT	66 AVENUE DU MAINE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Espace Expansion - Unibail-Rodamco	68-80 AVENUE DU MAINE 75014 Paris	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	5 A SEC Edgar Quinet	13 BOULEVARD EDGAR QUINET 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GROUPE HOSPITALIER PARIS SAINT JOSEPH	185 RUE RAYMOND LOSSERAND 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	FRANCE TELECOM	12 BIS CAMPAGNE PREMIERE 75014 Paris	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	FRANCE TELECOM	12 BIS CAMPAGNE PREMIERE 75014 Paris	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ROUX SA	54 RUE DU PERE CORENTIN 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	NEXITY PROPERTY MANAGEMENT	66 AVENUE DU MAINE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	INSERM PARIS5	2 TER RUE D'ALEZIA 75014 Paris	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Espace Expansion - Unibail-Rodamco	68-80 AVENUE DU MAINE 75014 Paris	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	THEATRE BOBINO	20 RUE DE LA GAITE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	NEXITY PROPERTY MANAGEMENT	66 AVENUE DU MAINE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Espace Expansion - Unibail-Rodamco	68-80 AVENUE DU MAINE 75014 Paris	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	INSTITUT DE PUERICULTURE ET PERINATOLOGI	26, Boulevard Brune 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING MT TRADITION (i297)	295 BOULEVARD RASPAIL 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	LA PLATE FORME SA	14 RUE FERRUS 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GROUPE HOSPITALIER PARIS SAINT JOSEPH	185 RUE RAYMOND LOSSERAND 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING SARRETTE (i416)	49 RUE SARRETTE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GROUPE HOSPITALIER PARIS SAINT JOSEPH	185 RUE RAYMOND LOSSERAND 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	5 A SEC Edgar Quinet	13 BOULEVARD EDGAR QUINET 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CROIX ROUGE FRANCAISE	98 RUE DIDOT 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	THEATRE BOBINO	20 RUE DE LA GAITE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	INSTITUT DE PUERICULTURE ET PERINATOLOGI	26, Boulevard Brune 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	APEC	51 BOULEVARD BRUNE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	THEATRE BOBINO	20 RUE DE LA GAITE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING MT TRADITION (i297)	295 BOULEVARD RASPAIL 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<i>ICPE situées à moins de 5000m du bien</i>					
	Valeur Initiale	INSTITUT DE PUERICULTURE ET PERINATOLOGI	26, Boulevard Brune 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	INSTITUT MUTUALISTE MONTSOURIS	42 BOULEVARD JOURDAN 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING MT TRADITION (i297)	295 BOULEVARD RASPAIL 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING SARRETTE (i416)	49 RUE SARRETTE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ROUX SA	54 RUE DU PERE CORENTIN 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	INSERM PARIS5	2 TER RUE D'ALEZIA 75014 Paris	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PRESSING SARRETTE (i416)	49 RUE SARRETTE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	5 A SEC Edgar Quinet	13 BOULEVARD EDGAR QUINET 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	5 A SEC Edgar Quinet	13 BOULEVARD EDGAR QUINET 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	LA PLATE FORME SA	14 RUE FERRUS 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	RATP	71 BOULEVARD SAINT JACQUES 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING FRANCE	28 AVENUE DE LA PORTE DE CHATILLON 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ROUX SA	54 RUE DU PERE CORENTIN 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	INSERM PARIS5	2 TER RUE D'ALEZIA 75014 Paris	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ROUX SA	54 RUE DU PERE CORENTIN 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CROIX ROUGE FRANCAISE	98 RUE DIDOT 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	INSERM PARIS5	2 TER RUE D'ALEZIA 75014 Paris	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	APEC	51 BOULEVARD BRUNE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DELTA SARL	7 BIS RUE DECRES 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SELICOMI	10 PLACE DE CATALOGNE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	LA PLATE FORME SA	14 RUE FERRUS 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ASSOCIATION HOPITAL ETMAISON DE RETRAITE	68 RUE DES PLANTES 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	INSTITUT MUTUALISTE MONTSOURIS	42 BOULEVARD JOURDAN 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	LA PLATE FORME SA	14 RUE FERRUS 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SESEL	15 RUE ERNEST CRESSON 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	MAISON ARRET DE LA SANTE	42 RUE DE LA SANTE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<i>ICPE situées à moins de 5000m du bien</i>					
	Valeur Initiale	MONOPRIX EXPLOITATION, PAR ABREVIATION MPX	8 avenue du Général Leclerc 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	MAISON ARRET DE LA SANTE	42 RUE DE LA SANTE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DOG CLUB MONSIEUR MOUX	56 rue de la tombe Issoire 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	BBR BOUCHERIE DE LA SABLIERE	11 RUE DE LA SABLIERE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	LYNA PRESSING	95 RUE DE LA TOMBE ISSOIRE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DOG CLUB-TOILETTAGE, ANIMALERIE	TOILETTAGE VENTE DE CHIOTS 56 RUE DE LA TOMBE ISSOIRE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	LYNA PRESSING	95 RUE DE LA TOMBE ISSOIRE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DISTRIDA GUERRE	19 RUE D'AGUERRE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SESEL	15 RUE ERNEST CRESSON 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	APHP HOPITAL BROUSSAIS	96 RUE DIDOT 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SESEL	15 RUE ERNEST CRESSON 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	COJEAN SAS	80 AV DU MAINE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	5 à SEC RIF SAS	18 RUE SARRETTE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	APHP HOPITAL BROUSSAIS	96 RUE DIDOT 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	BIO C' BON LECLERC	101 AV DU GENERAL LECLERC 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	M.S. LECLERC	69 AV DU GENERAL LECLERC 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	NATURALIA FRANCE	13 RUE BREZIN 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CARREFOUR CITY	9 rue Brézin 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PICARD SURGELES	3 RUE BREZIN 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	TALIMARNE	20 RUE MOUTON DUVERNET 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	BIO C' BON LECLERC	101 AV DU GENERAL LECLERC 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	M.S. LECLERC	69 AV DU GENERAL LECLERC 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	NATURALIA FRANCE	13 RUE BREZIN 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CARREFOUR CITY	9 rue Brézin 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PICARD SURGELES	3 RUE BREZIN 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	TALIMARNE	20 RUE MOUTON DUVERNET 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<i>ICPE situées à moins de 5000m du bien</i>					
	Valeur Initiale	L'ETOILE BLEUE	47 RUE DA GUERRE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	L'ETOILE BLEUE	47 RUE DA GUERRE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DISTRIDA GUERRE	19 RUE DA GUERRE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	COJEAN SAS	80 AV DU MAINE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	COJEAN SAS	80 AV DU MAINE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	BIO C' BON LECLERC	101 AV DU GENERAL LECLERC 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	M.S. LECLERC	69 AV DU GENERAL LECLERC 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DOG CLUB- TOILETTAGE,ANIMALERIE	TOILETTAGE VENTE DE CHIOTS 56 RUE DE LA TOMBE ISSOIRE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DOG CLUB MONSIEUR MOUX	56 rue de la tombe Issoire 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	BBR BOUCHERIE DE LA SABLIERE	11 RUE DE LA SABLIERE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	NATURALIA FRANCE	13 RUE BREZIN 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DOG CLUB MONSIEUR MOUX	56 rue de la tombe Issoire 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	5 à SEC RIF SAS	18 RUE SARRETTE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CARREFOUR CITY	9 rue Brézin 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	BBR BOUCHERIE DE LA SABLIERE	11 RUE DE LA SABLIERE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PICARD SURGELES	3 RUE BREZIN 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	TALIMARNE	20 RUE MOUTON DUVERNET 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	5 à SEC RIF SAS	18 RUE SARRETTE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	L'ETOILE BLEUE	47 RUE DA GUERRE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DISTRIDA GUERRE	19 RUE DA GUERRE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	COJEAN SAS	80 AV DU MAINE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	MONOPRIX EXPLOITATION, PAR ABREVIATION MPX	8 avenue du Général Leclerc 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	MONOPRIX EXPLOITATION, PAR ABREVIATION MPX	8 avenue du Général Leclerc 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DOG CLUB- TOILETTAGE,ANIMALERIE	TOILETTAGE VENTE DE CHIOTS 56 RUE DE LA TOMBE ISSOIRE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING FRANCE	28 AVENUE DE LA PORTE DE CHATILLON 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	INSTITUT MUTUALISTE MONTSOURIS	42 BOULEVARD JOURDAN 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<i>ICPE situées à moins de 5000m du bien</i>					
	Valeur Initiale	SELICOMI	10 PLACE DE CATALOGNE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	5 à SEC RIF SAS	18 RUE SARRETTE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DELTA SARL	7 BIS RUE DECRES 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CROIX ROUGE FRANCAISE	98 RUE DIDOT 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	APEC	51 BOULEVARD BRUNE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	A PHP HOPITAL BROUSSAIS	96 RUE DIDOT 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	INSTITUT MUTUALISTE MONTSOURIS	42 BOULEVARD JOURDAN 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	APEC	51 BOULEVARD BRUNE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	LYNA PRESSING	95 RUE DE LA TOMBE ISSOIRE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	MAISON ARRET DE LA SANTE	42 RUE DE LA SANTE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	RATP	71 BOULEVARD SAINT JACQUES 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CROIX ROUGE FRANCAISE	98 RUE DIDOT 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ASSOCIATION HOPITAL ET MAISON DE RETRAITE	68 RUE DES PLANTES 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ASSOCIATION HOPITAL ET MAISON DE RETRAITE	68 RUE DES PLANTES 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SELICOMI	10 PLACE DE CATALOGNE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DELTA SARL	7 BIS RUE DECRES 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	MAISON ARRET DE LA SANTE	42 RUE DE LA SANTE 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ASSOCIATION HOPITAL ET MAISON DE RETRAITE	68 RUE DES PLANTES 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	BIO C' BON LECLERC	101 AV DU GENERAL LECLERC 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	M.S. LECLERC	69 AV DU GENERAL LECLERC 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	NATURALIA FRANCE	13 RUE BREZIN 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SELICOMI	10 PLACE DE CATALOGNE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DELTA SARL	7 BIS RUE DECRES 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	LYNA PRESSING	95 RUE DE LA TOMBE ISSOIRE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	L'ETOILE BLEUE	47 RUE DA GUERRE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CARREFOUR CITY	9 rue Brézin 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	PICARD SURGELES	3 RUE BREZIN 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	TALIMARNE	20 RUE MOUTON DUVERNET 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	RATP	71 BOULEVARD SAINT JACQUES 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DOG CLUB- TOILETTAGE,ANIMALERIE	TOILETTAGE VENTE DE CHIOTS 56 RUE DE LA TOMBE ISSOIRE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SESEL	15 RUE ERNEST CRESSON 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DOG CLUB MONSIEUR MOUX	56 rue de la tombe Issoire 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	RATP	71 BOULEVARD SAINT JACQUES 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	BBR BOUCHERIE DE LA SABLIERE	11 RUE DE LA SABLIERE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING FRANCE	28 AVENUE DE LA PORTE DE CHATILLON 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DISTRIDA GUERRE	19 RUE DA GUERRE 75014 PARIS 14	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING FRANCE	28 AVENUE DE LA PORTE DE CHATILLON 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	MONOPRIX EXPLOITATION, PAR ABREVIATION MPX	8 avenue du Général Leclerc 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	A PHP HOPITAL BROUSSAIS	96 RUE DIDOT 75014 Paris	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à plus de 5000m du bien			
Aucun ICPE à plus de 5000m du bien sur la commune PARIS 14			

Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme



Réalisé en ligne* par	RESAM DIAGNOSTICS
Numéro de dossier	AS-6021
Date de réalisation	16/07/2024
Localisation du bien	117 - 127 Boulevard Brune 75014 PARIS 14
Section cadastrale	CX 100
Altitude	63.68m
Données GPS	Latitude 48.825846 - Longitude 2.317067
Désignation du vendeur	KOUKOU
Désignation de l'acquéreur	

* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ENSA du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT

Non exposé	000 CX 100
------------	------------

SOMMAIRE

- Synthèse de votre Etat des Nuisances Sonores Aériennes
- Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
- Cartographie
- Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodrômes

Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral n° du

mis à jour le

Adresse de l'immeuble
117 - 127 Boulevard Brune
75014 PARIS 14

Cadastre
CX 100

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB 1 oui non

révisé

approuvé

date

¹ si oui, nom de l'aérodrome :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation 2 oui non

² si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

oui non

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB 1 oui non

révisé

approuvé

date

¹ si oui, nom de l'aérodrome :

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

zone A ¹
forte

zone B ²
forte

zone C ³
modérée

zone D ⁴

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisie entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts (et sous réserve des dispositions de l'article L. 112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances prises en compte

Consultation en ligne sur <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>
Plan disponible en Préfecture et/ou en Mairie de PARIS 14

Vendeur - Acquéreur

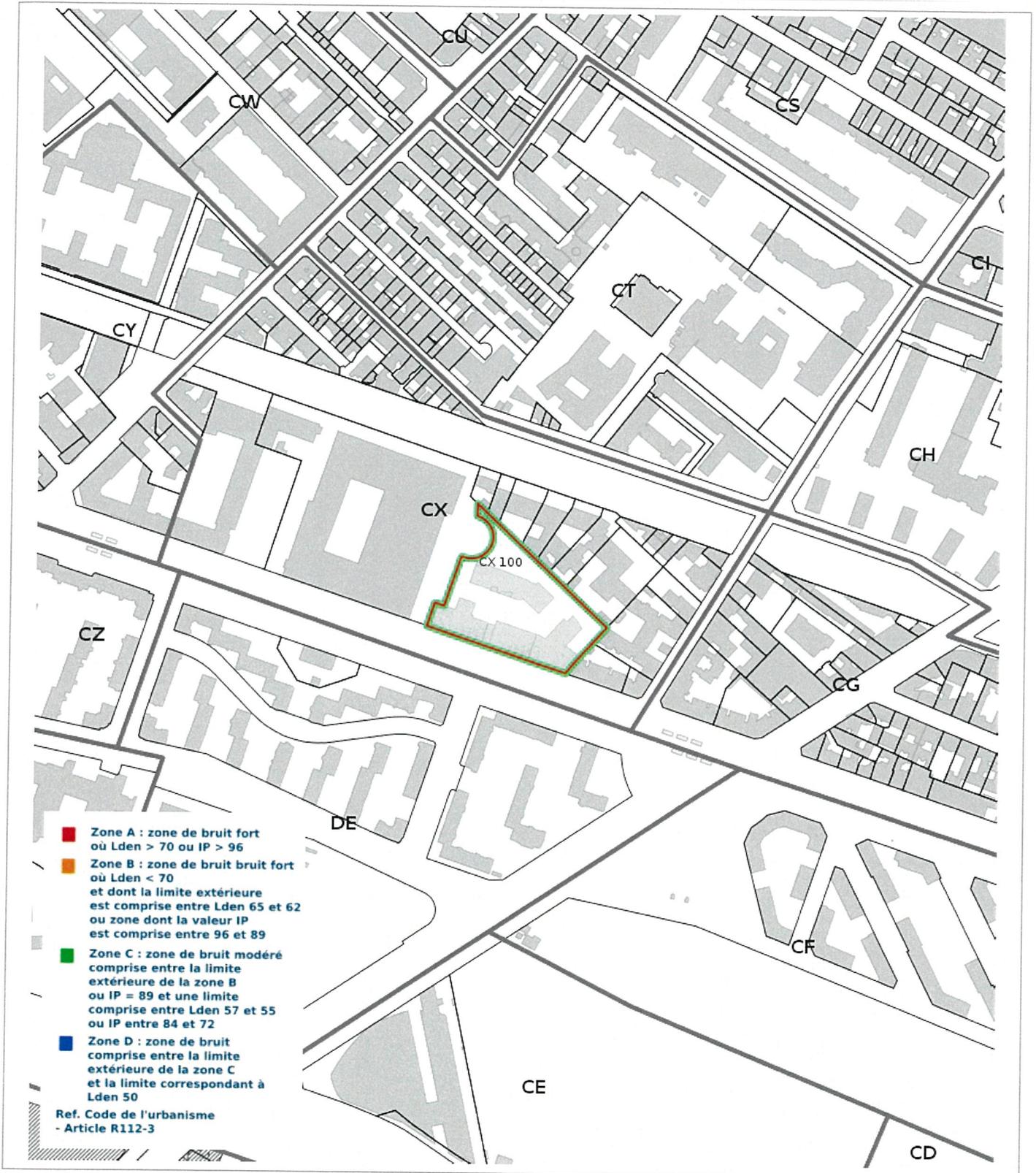
Vendeur	KOUKOU		
Acquéreur			
Date	16/07/2024	Fin de validité	16/01/2025

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostics technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Information sur les nuisances sonores aériennes. Pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologiques et solidaire <https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/>

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site <https://www.naturalstnicks.com>
© 2024 Media Immo. Siège social : 124 rue Louis Baudouin 91100 CORBEIL ESSONNES - RCS EVRY 750 675 613 - RCP GENERALI N° AP 559 256

Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit



Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodrômes



PRESCRIPTIONS D'URBANISME APPLICABLES DANS LES ZONES DE BRUIT DES AERODROMES

CONSTRUCTIONS NOUVELLES	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Logements nécessaires à l'activité de l'aérodrome, hôtels de voyageurs en transit				
Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité aéronautique	s'ils ne peuvent être localisés ailleurs			
Constructions à usage industriel, commercial et agricole	s'ils ne risquent pas d'entraîner l'implantation de population permanente			
Equipements publics ou collectifs	s'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes			
Maisons d'habitation individuelles non groupées			si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil	
Immeubles collectifs à usage d'habitation				
Habitat groupé (lotissement, ...) parcs résidentiels de loisirs				

HABITAT EXISTANT	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Opérations de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration, d'extension mesurée ou de reconstruction des constructions existantes	sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances			
Opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existants			si elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores	

CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET HABITAT EXISTANT		
autorisé sous réserve de mesures d'isolation acoustique	autorisé sous conditions	Non autorisé

© DGAC 2004



ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **AS-6021** relatif à l'immeuble bâti visité situé au : 117 - 127 Boulevard Brune 75014 PARIS 14.

Je soussigné, **SAMSON Alexandre**, technicien diagnostiqueur pour la société **RESAM DIAGNOSTICS** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
DPE sans mention	SAMSON Alexandre	I.Cert	CPDI0080	29/05/2030 (Date d'obtention : 30/05/2023)
Gaz	SAMSON Alexandre	I.Cert	CPDI0080	29/05/2030 (Date d'obtention : 30/05/2023)
Plomb	SAMSON Alexandre	I.Cert	CPDI0080	29/05/2030 (Date d'obtention : 30/05/2023)
Termites	SAMSON Alexandre	I.Cert	CPDI0080	29/05/2030 (Date d'obtention : 30/05/2023)
Amiante	SAMSON Alexandre	I.Cert	CPDI0080	29/05/2030 (Date d'obtention : 30/05/2023)
Electricité	SAMSON Alexandre	I.Cert	CPDI0080	29/10/2030 (Date d'obtention : 30/10/2023)

- Avoir souscrit à une assurance (AXA n° 11166183204 valable jusqu'au 01/01/2025) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à **MONTREUIL**, le **08/07/2024**

Signature de l'opérateur de diagnostics :

Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »



RESAM DIAGNOSTICS
95 AV DU PRESIDENT WILSON
93100 MONTREUIL

COURTIER

VD ASSOCIES
81 BOULEVARD PIERRE PREMIER
33110 LE BOUSCAT
Tél : 05 56 30 95 75
Fax : 08 97 50 56 06
Email : CONTACT@VDASSOCIES.FR
Portefeuille : 0201478984

Vos références :

Contrat n° 11166183204
Client n° 0789043620

AXA France IARD, atteste que : RESAM DIAGNOSTICS
95 AV DU PRESIDENT WILSON
93100 MONTREUIL

Est titulaire d'un contrat d'assurance N° 11166183204 ayant pris effet le 01/10/2023.
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la **Responsabilité civile** pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS OBLIGATOIRES, REALISES DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE IMMOBILIER ET/ OU AUTRES DIAGNOSTICS ET MISSIONS REALISES EN DEHORS DU DOSSIER TECHNIQUE,

TELS QUE FIGURANT DANS LA LISTE LIMITATIVE CI-DESSOUS :

AMIANTE :

ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE.
DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE.
DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES.
CONTROLE PERIODIQUE (AMIANTE).
CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX (PLOMB - AMIANTE).
REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION.

PLOMB :

DIAGNOSTIC PLOMB DANS L'EAU.
CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP).
DIAGNOSTIC DE RISQUE D'INTOXICATION AU PLOMB DANS LES PEINTURES (DRIPP).
RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION.

DIAGNOSTIC TERMITES/ INFORMATION SUR LA PRESENTE D'UN RISQUE DE MERULES / ETAT PARASITAIRE (VRILLETES, LYCTUS, MERULE ET AUTRES).

MESURES :

MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN.
CALCULS DES MILLIEMES -TANTIEMES DE COPROPRIETE ET REALISATION DE PLANS ASSOCIES SELON LES TEXTES SUIVANTS : LOI 65-557 DU 10 JUILLET 1965, DECRET 67-223 DU 17 MARS 1967, DECRET 2004- 479 du 27 mai 2004 ET SUIVANTS FIXANT LE STATUT DE LA COPROPRIETE DES IMMEUBLES BATIS.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

AUTRES :

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ.

ETAT DES RISQUES ET POLLUTION (ERP).

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (DPE), TOUS TYPES DE BATIMENTS.

DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE.

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE.

ETUDE REGLEMENTATION THERMIQUE SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR (RT 2005, RT 2012, RT2020...)

DOCUMENT ETABLI A L'ISSUE DU CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT AUTONOME ET COLLECTIF.

ETAT DES LIEUX LOCATIFS.

DIAGNOSTIC DE SECURITE PISCINE.

CERTIFICAT DE DECENCE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION.

DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO.

DIAGNOSTIC ELECTRIQUE- TELETRAVAIL.

INFILTROMETRIE-MESURES DE PERMEABILITE DU BATIMENT ET DES RESEAUX AERAIQUES.

THERMOGRAPHIE INFRAROUGE.

DIAGNOSTIC RADON : UNIQUEMENT POUR MAISONS INDIVIDUELLES ET IMMEUBLES D'HABITATION, A L'EXCLUSION DES ERP.

DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE.

DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG) POUR LES COPROPRIETES - LOI N° 2014-366 POUR L'ACCES AU LOGEMENT ET UN URBANISME RENOVE « ALUR », A L'EXCLUSION DE MISSIONS RELEVANT D'UN PROFESSIONNEL DE LA VENTE OU DE LA LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS.

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES.

EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE (SOUS RESERVE D'OBTENTION DE FORMATION).

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION.

AUDIT ENERGETIQUE réalisé dans le cadre de la Loi Climat et Résilience n°2021-1104 du 22/08/2021 ; A L'EXCLUSION DE TOUTES PRESTATIONS DE LOUAGE D'OUVRAGE OU DE MAITRISE D'ŒUVRE RELEVANT DE L'OBLIGATION D'ASSURANCE DECENNALE.

La garantie Tous dommages relevant de l'obligation d'assurance / Responsabilité civile Professionnelle s'exerce à concurrence de 600.000€ par sinistre et par année d'assurance.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2024 au 01/01/2025 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à LE BOUSCAT le 28/12/2023
LA COMPAGNIE PAR DELEGATION


VD ASSOCIES
81, Bd Pierre Premier
33110 LE BOUSCAT
RCS : 794 672 238 ORIAS : 13010220
Tél. : 05 56 30 95 75



Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI0080 Version 014

Je soussignée, Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

Monsieur SAMSON Alexandre

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention (1) Date d'effet : 30/05/2023 - Date d'expiration : 29/05/2030
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1) Date d'effet : 30/05/2023 - Date d'expiration : 29/05/2030
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique (1) Date d'effet : 30/10/2023 - Date d'expiration : 29/10/2030
Energie sans mention	Energie sans mention (1) Date d'effet : 30/05/2023 - Date d'expiration : 29/05/2030
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz (1) Date d'effet : 30/05/2023 - Date d'expiration : 29/05/2030
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb (1) Date d'effet : 30/05/2023 - Date d'expiration : 29/05/2030
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine (1) Date d'effet : 30/05/2023 - Date d'expiration : 29/05/2030

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse <https://www.icert.fr/liste-des-certifies/>

Valide à partir du 30/10/2023.

(1) Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification



Certification de personnes
Diagnosticueur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

